### **PROCES-VERBAL**

Transmis aux Conseillers Municipaux le	2013
Approuvé en Conseil Municipal le	
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

#### ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2013 Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 4) Budget principal de la commune Exercice 2013 Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider les dépenses d'investissement du Budget principal de la commune avant le vote du Budget 2014 Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 5) Budget annexe du service Assainissement Exercice 2013 Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider les dépenses d'investissement du Budget annexe du Service Assainissement avant le vote du Budget 2014 Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 6) Budget annexe du Port de Plaisance Exercice 2013 Autorisation donnée à Monsieur le Marie d'engager, de liquider les dépenses d'investissement du Budget annexe du service Port de Plaisance avant le vote du Budget 2014 Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 7) Attribution de l'indemnité de Conseil à Madame Marie-Christine VILAINE dans le cadre de ses fonctions de receveur municipal Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 8) Tarifs de la restauration scolaire et accueil de loisirs 2013/2014 Rapporteur : Madame Virginie TOLLARD
- 9) Versement d'acomptes sur les subventions au titre de l'exercice 2014 Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 10) Convention d'objectif avec l'association « Les Petits Pinsons » au titre des exercices 2014-2016 Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 11) Attribution d'une aide financière de la commune au « projet jeunes » présenté par le service municipal de la jeunesse Rapporteur : Madame Chantal ALLAIN
- 12) Attribution des subventions en application des contrats de performance Rapporteur : Monsieur Michel DESTOUCHES
- 13) Convention avec la RATP visant le comblement du passage sous terrain avenue Jean Jaurès rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 14) Subvention à l'association VMEH Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 15) Demande de financements auprès de la CAF du Val-de-Marne au titre d'appels à projets et d'aides au fonctionnement de projets locaux Rapporteur : Monsieur Jean-Marie PLATET
- 16) Modification des droits de voirie Déménagement Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 17) Rapports d'activités pour 2012 Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- Société LOMBARD ET GUERIN
- Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F)
- Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'agglomération parisienne (S.Y.C.T.O.M.)
- Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (S.E.D.I.F.)
- Syndicat Mixte du secteur central du Val-de-Marne (INFOCOM 94)
- Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire (S.I.F.U.R.E.P.)
- Syndicat MARNE VIVE
- Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (S.I.P.P.E.R.E.C.)
- 18) Rapport sur le prix et la quantité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés Année 2012 Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 19) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement Année 2012 Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

- 20) Redevance spéciale Coût de la tonne des déchets collectés 2013 Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 21) Modification du règlement de fonctionnement des établissements Petite Enfance Principe de mensualisation pour règlement des participations familiales Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 22) Modification du règlement de fonctionnement des établissements Petite Enfance Modification du taux d'effort appliqué aux familles Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 23) Modification du règlement de fonctionnement des établissements Petite Enfance Modalités de paiement pour les familles Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 24) Modification du règlement de fonctionnement des établissements Petite Enfance Journée de fermeture supplémentaire Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
- 25) La nuit américaine au profit du téléthon Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 26) 10<sup>ème</sup> édition du festival du Court métrage de Saint-Maur-des-Fossés 2013 Attribution du prix du scénario Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 27) Avis concernant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les villes de Champigny-sur-Marne et Joinville-le-Pont Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 28) Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes relatives à la passation du marché d'assurance Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 29) Convention avec l'Association d'Aide à Domicile (AJAD) pour la mise à disposition d'un agent communal Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 30) ZAC des Hauts de Joinville îlot F Dépôt d'une déclaration préalable pour la division des parcelles S88 et S102 Principe de déclassement du lot 1 issu de la division Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 31) ZAC des Hauts de Joinville îlot C Dépôt d'une déclaration préalable pour la division de la parcelle T27 Déclassement du lot 1 issu de la division Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 32) Recensement de la Population Rémunération des agents recenseurs Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 33) Création d'un comité technique commun avec le CCAS rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 34) Reconduction de la convention pluriannuelle relative à la participation financière des collectivités à certaines formations Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 35) Assurance statutaire du personnel, renouvellement d'adhésion Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 36) Tableau des effectifs Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 37) Questions diverses.

La séance est ouverte à 20 h 40

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

#### ASSISTE DE :

NON			PRESENTS		SES ET REPRESENTES EN ONNANT POUVOIR A	ABSENTS
cipale		Mme Chantal DURAND M. Patrice GENTRIC Mme Marie-Paule de FABREGUES M. Jean-Jacques GRESSIER M. Michel DESTOUCHES Mme Jeannine CHERY M. Patrice POSEZ Mme Virginie TOLLARD M. Pierre MARCHADIER M. Francis SELLAM Mme Chantal ALLAIN Mme Jennie PETIT Mme Nadine MIRAULT Mme Nadine CREUSOT			Mme Jeannine CHERY	
Majorité municipale	CONSEILLERS MUNICIPAUX	M. Brahim BAHMAD Mme Amèle SELLAM M. Jean-Marie PLATET Mlle Isabelle PERCHE M. Alain BARUGEL Mme Liliane MOUGEOT- DAMIDOT M. Boutaïeb KADDANI M. Jean-Michel LAMBERT			Mme Nadine MIRAULT	
liste « Joinville en Mouvement »	CONSEI	M. Benoit WILLOT M. André MAIZENER M. Marc VERSTRAETE Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN M. Yves TAMET			M. Benoit WILLOT  M. Yves TAMET	
liste « Pour Joinville Ensemble et Unis		M. Olivier AUBRY  Mme Sylvie MERCIER  M. Areski OUDJEBOUR  Mme Sandra GRELLIER  M. Gérard OUTTIER				
Nombre de membres composant le Conseil municipal				33		
		res en exercice				33
		res présents à la séance				28
Nombre de membres excusés représentés						4

#### 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Absents

Mme Chantal ALLAIN est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire.

1	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
	Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Chantal ALLAIN

\* \*

#### 2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2013

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé nº 2 et demande s'il y a des demandes de modification.

2	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2013
	Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal par :

\* \*

# 3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé nº 3. Il demande si les conseillers municipaux ont des questions.
- M. Marc VERTRAETE: Pourriez-vous nous donner quelques informations sur le contenu de la convention juridique?
- M. LE MAIRE: J'ai juste une petite précision, mais on pourra vous apporter plus de technicité. Il s'agit de la convention d'assistance juridique concernant les recours sur la ZAC de Monsieur DESPRAIRIES, Monsieur AUBRY, etc. Je suis presque obligé de ne pas répondre, alors je ne peux pas en dire plus là-dessus.
- M. Benoit WILLOT: D'abord, je me félicitais qu'il existe une retransmission de notre Conseil Municipal en langue de signes, donc bravo pour cela. Lorsqu'on parle de la mise en place d'un réseau de radiocommunication numérique, de quoi parle-t-on?
- M. LE MAIRE: Cela concerne la police municipale et, je crois, les services techniques ou la propreté.

Mme Sylvie MERCIER: C'est un réseau interne de communication pour la police municipale et la propreté.

M. LE MAIRE : On ne peut que s'en réjouir parce que le contrat qu'on a avec le SIPPEREC et avec la société Orange est tout de même assez désastreux au niveau de la qualité. Pour sortir de ce genre de schmilblick, on a beau dire tout ce qu'on veut, mais on n'en sort pas si simplement que cela.

Mme Sylvie MERCIER: Là, on ne peut pas parce qu'il s'agit d'un groupement de commandes.

M. LE MAIRE : Il paraît extrêmement important que la police municipale et la propreté ou éventuellement la voirie, par rapport aux événements sur la ville, puissent être en fréquence protégée et maîtrisée.

3	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES			
	Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire			

\* \*

# 4 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2013 – AUTORISATION DONNEE À MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2014

- M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n° 4. Il demande s'il y a des questions.
- M. Benoit WILLOT: Sur le principe, il n'y a pas de souci sur ce sujet. Comme d'habitude, nous le voterons. Simplement, y a-t-il des opérations particulières qui justifient cet engagement, juste à titre d'information?
- M. Patrice GENTRIC: Il n'y a pas d'opérations particulières, mais seulement la vie générale de la commune.

M. LE MAIRE: Les grosses opérations sont engagées.

M. Patrice GENTRIC: Lorsque c'est gros, c'est pluriannuel, la plupart du temps, donc on n'a pas besoin de cela.

Mme Sylvie MERCIER: Cela ne concerne absolument pas des investissements immobiliers qui pourraient être votés en 2014? Lorsqu'on lit 2.448.000 euros en immobilisations corporelles, que cela concerne-t-il exactement?

M. Patrice GENTRIC: Pour un yacht aux Bermudes, c'est non.

Mme Sylvie MERCIER: Je me doute bien.

M. LE MAIRE: J'apprécie la position de Benoit parce que, chaque année, on demande cet engagement. On se doute que cela va être particulier, c'est évident. Notre programme pluriannuel se termine. On a terminé nos investissements. Il y a des choses qui sont obligatoires et continuent avec la ZAC et d'autres. On sait très bien que le prochain budget sera certainement sur le mois d'avril après les élections. Avant avril, il faut bien que la Mairie fonctionne. On peut avoir un gros problème, je ne sais pas. Il existe de l'investissement récurrent, de l'entretien, plein de choses. On sait très bien qu'on ne dépense pas cette somme-là avant. C'est le confort. C'est surtout la sécurité.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2013 – AUTORISATION DONNEE À MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2014

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget
 principal de la commune pour l'exercice 2014, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

#### **Budget principal**

4

	Crédits ouverts en 2013	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1 <sup>er</sup> trimestre 2014
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	777 809,38 €	194 452,35 €	194 452,35 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	1 154 599,40 €	288 649,85 €	288 649,85 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	9 795 395,80 €	2 448 848,95 €	2 448 848,95 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	4 747 386,03 €	1 186 846,51 €	1 186 846,51 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	1 000,00 €	250,00 €	250,00 €

\* \*

- 5 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2013 AUTORISATION DONNEE À MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2014
- M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 5. Il demande s'il y a des guestions.
- M. Benoit WILLOT: On aura l'occasion de parler aussi du compte-rendu sur l'eau où les questions recoupent un peu ces questions-là. On en reparlera à ce moment-là. Je souhaiterais qu'on soit un peu informés sur l'avancée du programme d'investissement. J'aimerais avoir quelques informations sur l'importance de ce chantier d'investissement sur

l'assainissement qui nous préoccupe depuis de longues années et dont on espère qu'on pourra, même dans le début de l'année prochaine, investir de manière importante sur ce sujet.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2013 – AUTORISATION DONNEE À
MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET
DU SERVICE ASSAINISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2014

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Autorise Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du service assainissement de la commune pour l'exercice 2014, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Budget Assainissement	Crédits ouverts en 2013	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1 <sup>er</sup> trimestre 2014
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	113 566,36 €	28 391,59 €	28 391,59 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	975 957,47 €	243 989,37 €	243 989,37 €
Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers	474 352,16 €	118 588,04 €	118 588,04 €

\* \*

# 6 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2013 – AUTORISATION DONNEE À MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2014

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 6 et demande s'il y a des questions.

BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2013 – AUTORISATION DONNEE À
6 MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU
BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2014

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Autorise Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du service Port de plaisance de la commune pour l'exercice 2014, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

#### Budget annexe du Port de Plaisance

	Crédits ouverts en 2013	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1 <sup>er</sup> trimestre 2014
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	87 457,75 €	21 864,44 €	21 864,44 €
Chapitre 23 – Immobilisation en cours	221 000,00 €	55 250,00 €	55 250,00 €

\* \*

### 7 ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL À MADAME MARIE-CHRISTINE VILAINE DANS LE CADRE DE SES FONCTIONS DE RECEVEUR MUNICIPAL

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé nº 7 et demande s'il y a des questions.

- M. Yves TAMET: À titre de renseignement pour l'année 2013 ou, en tout cas, pour 2012 puisque vous avez peut-être les chiffres pour 2012, à combien d'euros par an cela correspond-il?
- M. Patrice GENTRIC : Je ne l'ai pas en tête. Par contre, le barème est un barème de l'administration selon les sommes d'argent engagées.
- M. Yves TAMET: J'ai bien vu le barème. Là, on a le pourcentage de X millièmes par tranche. C'est juste pour avoir une idée à combien cela correspond sur l'année. Il s'agit d'une mission de conseil qui pourrait être externalisée par la ville et pas forcément par ce fonctionnaire aussi compétent soit-il. Je demande simplement combien cela coûte sur une année. M. Patrice GENTRIC: Non, il n'y a pas obligation. C'est facultatif. Tu prends le conseil ou tu ne le prends pas.
- M. Yves TAMET: Ce n'est pas obligatoire. On peut donc savoir combien cela coûte.

Mme Sylvie MERCIER: Pour répondre à la question d'Yves, ce n'est pas obligatoire, mais il s'agit d'une espèce de tradition séculaire; ce qui avait d'ailleurs amené, il y a quelques années, un débat sur ces missions de service public. Puisque c'est un agent du ministère, cela devrait rentrer dans ses fonctions.

- M. Patrice GENTRIC : Frederick DELPHINE vient de m'annoncer que, tous budgets confondus, il s'agit de l'ordre de 4.000 euros. Ce sera difficile de l'externaliser. Je savais que ce n'était pas très cher.
- M. Benoit WILLOT: Que veut dire « comptable non centralisateur »? Il me semble que c'est la première fois qu'on voit cette formule.
- M. Patrice GENTRIC: À quel endroit?

7

M. Benoit WILLOT: Dans l'article 1. Que cela veut-il dire par rapport à sa fonction?

Intervenant \*\*00.15.50 : Réponse inaudible.

#### ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL À MADAME MARIE-CHRISTINE VILAINE DANS LE CADRE DE SES FONCTIONS DE RECEVEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Une indemnité de conseil est allouée à Madame Marie-Christine VILAINE, comptable non centralisateur des services extérieurs du Trésor, chargé des fonctions de Receveur Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont à compter du 1er juillet 2013, en ce qui concerne le Budget Principal, les Budgets Annexes du Port de Plaisance, du Service Annexe de l'Assainissement, du Cinéma et de l'Office de Tourisme.
- L'indemnité sera calculée en application des taux ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections d'investissement et de fonctionnement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux années N3 – N2 -N1 du Budget Principal.

Les dépenses du Service Annexe de l'Assainissement, du Port de Plaisance, du Cinéma et de l'Office de Tourisme seront rajoutées à celles de la Commune pour le calcul de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires.

L'indemnité correspondante sera payée sur chaque budget concerné :

- sur les 7 622,45 premiers € à raison de 3 pour 1000
- sur les 22 867,35 € suivants à raison de 2 pour 1000
- sur les 30 489,80 € suivants à raison de 1,50 pour 1000
- sur les 60 979,61 € suivants à raison de 1 pour 1000
- sur les 106 714,31 € suivants à raison de 0,75 pour 1000
- sur les 152 449,02 € suivants à raison de 0,50 pour 1000
- sur les 228 673,53 € suivants à raison de 0,25 pour 1000
- sur toutes les sommes excédant 609 796,07 € à raison de 0,10 pour 1000.
- La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 020 nature 6225 du Budget Principal, au chapitre 011 fonction 95 nature 6225 du Budget Annexe du Port de Plaisance, au chapitre 011 nature 6225 du Budget Annexe de l'Assainissement, au chapitre 011 nature 6225 du Budget Annexe du Cinéma et au chapitre 011 nature 6225 du Budget Annexe de l'Office de Tourisme pour chaque exercice.

\* \*

#### 8 TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS - 2013/2014

Mme Virginie TOLLARD donne lecture de l'exposé nº 8 et demande s'il y a des questions.

M. Marc VERSTRAETE: Monsieur le Maire et Virginie, j'ai une remarque à faire. Je constate et regrette que l'augmentation des tarifs de restauration sera supérieure au coût de la vie et que cela aura une répercussion nécessaire, une fois de plus, sur les ménages les plus modestes de nos concitoyens. J'ai aussi une question par rapport à cette remarque. Les familles qui fréquentent les écoles privées sous contrat d'association avec l'État bénéficient-elles d'une participation financière sur présentation de documents sur la restauration?

Mme Virginie TOLLARD: Sur le premier point, on a énormément surveillé et été au plus près du prestataire pour limiter la montée de prix que je trouve très raisonnable, surtout lorsqu'on lit depuis 2008 avec des 0 % certaines années. C'est lié à la formule de révision, c'est au plus juste et au prix coûtant. On ne pouvait guère faire mieux que ces 1,4 %. Il s'agit de 1,72 % pour une partie du repas, 0,7 % pour l'autre; ce qui fait 1,4 % d'augmentation. Cela reste tout de même très raisonnable. Je ne sais pas sur quelle base vous êtes parti. Pour la deuxième partie, je n'ai pas de précision à vous donner. Je me renseigne.

M. Benoit WILLOT: 1,4, c'est évidemment raisonnable dans l'absolu, sauf que les salaires des gens n'augmentent pas d'autant dans la plupart des cas et l'inflation est inférieure. Ce n'est pas forcément un drame pour tout le monde, il s'agit simplement d'un effort supplémentaire après une hausse importante l'année précédente et les deux années avant qui ont toujours été supérieures à l'inflation. Sur quatre ans, on aura eu des hausses systématiquement supérieures à l'inflation.

Mme Virginie TOLLARD: Pas systématiquement puisqu'en 2009, nous étions à 0.

M. Benoit WILLOT: Sur les quatre dernières années (2011, 2012, 2013, 2014), cela va faire, à chaque fois, des hausses qui sont nettement supérieures à l'inflation. Il s'agit de la réalité des choses.

Mme Virginie TOLLARD : Nettement, c'est un peu fort.

M. Benoit WILLOT: Oui, mais il s'agit d'une période où ce n'est pas facile pour tout le monde.

Mme Virginie TOLLARD: C'est pour cela qu'on vous rappelle que la ville prend tout de même en charge une grosse partie de l'investissement puisqu'on est à 48 % du repas, de l'encadrement et de l'ensemble de la prestation pris en charge par la ville et 52 % revient aux familles.

M. Marc VERSTRAETE : Comme je vous le faisais remarquer, pour les ménages les plus modestes, ce sera encore un effort difficile à assumer.

Mme Virginie TOLLARD: Sur la feuille que j'ai, j'ai les tarifs qui sont annoncés devant moi. Pour un quotient familial E (personnes qui ont le moins de revenus), le repas revient à 1,56 euro. Cela reste effectivement toujours difficile pour certains. Un quotient A est à 4,67 euros pour la partie du prix du repas.

Mme Sylvie MERCIER: Comme à chaque fois et depuis un certain nombre d'années, la problématique est non seulement sur la hausse puisque, mes collègues ont raison, sur les trois dernières années, on a une hausse qui est supérieure à l'inflation et sur le fait que la majorité des familles Joinvillaises se trouvent dans les B. Lorsqu'on commence à calculer pour deux enfants par mois, on commence à être aux alentours de 80 euros par mois sur les factures de cantine. À partir du moment où on commence à avoir une augmentation qui est supérieure au coût de la vie, cela commence à devenir compliqué. Je le dis depuis longtemps, il serait peut-être bien qu'on ne soit pas tous au quotient B et qu'on remodule les grilles.

Mme Virginie TOLLARD : Monsieur le Maire l'entend.

M. LE MAIRE: Les chiffres sont interprétables comme on le souhaite et j'entends bien qu'au niveau des groupes de gauche, vous nous rappeliez les trois dernières années. C'est tout de même dur à avaler parce qu'effectivement, si on fait l'addition des trois dernières années, on va être au-dessus de l'inflation et j'en conviens. Je n'ai pas les chiffres puisque je n'avais pas prévu votre question, mais on vous travaillera une réponse. Je crois savoir que le contrat de restauration scolaire a même parfois été à 0 % ou à 1 % et c'est sur des fins de contrat qu'on a été obligés de réactualiser certains chiffres. Là, dans le cadre de nouveaux contrats avec toujours plus de bio... Il ne faut pas être dans les paradoxes de nous dire: « On veut plus de bio, on veut plus de services, on veut une meilleure qualité, un meilleur goûter, un meilleur suivi, etc. ». Par rapport à la gauche, franchement, il faut oser ce que vous venez de dire parce que s'il y a bien des gens qui viennent prendre de l'argent aux Français, c'est vous. Franchement, il faut être gonflé. Bravo.

M. Marc VERSTRAETE: Je peux te rassurer, les radicaux de gauche ont des états d'âme actuellement au gouvernement.

M. LE MAIRE: Je vais même enfoncer un petit peu plus le pieu. Là, ce n'est plus un clou. Je ne sais pas si je vais l'enfoncer, je vais peut-être le garder pour après. Je l'enfonce. On ne vous a pas vu sortir du bois pour la réforme des rythmes scolaires. Pour le coût pour la ville, pour les Joinvillais, pour tous les Joinvillais qui ne sont pas forcément concernés par l'enfance et par une décision prise par un ministre, personne n'est sorti du bois. On n'a vu personne venir nous voir pour nous demander une réunion pour nous dire : « Pour les rythmes scolaires, Monsieur le Maire, on voudrait vous dire un mot. Combien cela coûte au fait, Monsieur le Maire? » et là, vous pinaillez sur 1,4 % et sur les chiffres des trois dernières années. Vous êtes à côté de la plaque avec ce que vous avez prévu pour les Français. Sincèrement, on va rigoler dans les semaines qui vont venir parce qu'on va comparer des chiffres. Là, il s'agit de racket, ce que vous avez fait aux familles, aux Français et aux plus fragiles. Allez parler aux personnes les plus faibles, les personnes âgées qui se font racketter leurs petites retraites. J'en vois tous les jours qui me disent : « On me prend 800 euros de plus, Monsieur le Maire, par an ». On n'est pas dans les 80 euros par mois parce que, là, ce sont des frais récurrents aux enfants. Ce sont des gens qui n'ont rien demandé. Maintenant, les familles sont touchées. J'en reviens à Sylvie qui n'est pas de gauche, même si on peut souvent se poser des questions. On connaît tes amitiés. Sylvie se bat sur un sujet qui sera à mettre sur la table au prochain mandat : le sujet des coefficients. En plus, comme la société change, il est effectivement normal et juste que les classes moyennes reprennent un petit peu de pouvoir d'achat parce qu'aujourd'hui, les classes moyennes, vous les avez mis par terre et gravement par terre. Vous portez une énorme responsabilité sur ce qui se passe sur notre pays. Les électeurs, on verra dans quelques semaines, mais cela ne va pas être dur de leur rafraîchir la mémoire sur ces sujets-là. Le 1,4 % est important pour la famille en ce moment parce qu'on lui en a tellement pris à côté qu'aujourd'hui, il compte jusqu'à 1,4 %.

M. Marc VERSTRAETE: Si je peux me permettre de te répondre, tu ne crois pas que les militants de gauche, même les radicaux qui sont la droite de la gauche, sont excessivement heureux de ce qui se passe avec cet actuel gouvernement. Nous dénonçons au niveau de la base. On le regrette amèrement puisque ce n'est effectivement pas une politique de gauche, même si je suis à la droite de la gauche. Quant aux rythmes scolaires, pourquoi la commission des affaires scolaires ne s'est-elle pas réunie sur ce problème? Nous n'avons reçu aucune convocation pour y réfléchir.

M. LE MAIRE: Tu crois qu'on a été convoqués par PEILLON? Pas du tout. Le sujet est libre. Vous avez vos amis de la FCPE, de l'UNAAPE, de la PEEP, peu importe. On a tous des amis dans les fédérations. Vous avez, j'espère, dans vos amis, des jeunes parents ou des parents plus âgés qui ont des enfants qui sont concernés par le sujet. Il ne faut pas passer à côté de cela. Ce n'est pas le sujet de la réforme scolaire, mais je voulais tout de même rappeler quelques éléments qui vont fortement impacter sur les programmes que vous allez nous présenter, mesdames et messieurs, dans quelques semaines. Il faudra vraiment bien y réfléchir.

M. Olivier AUBRY: Vous nous avez mis en cause concernant les rythmes scolaires. Je rappelle que nous sommes très souvent et très fréquemment en contact avec les fédérations de parents d'élèves et je crois savoir que certaines vous ont demandé des rendez-vous, des réunions pour discuter de ces questions.

M. LE MAIRE: Je vais répondre, Olivier. Je n'ai pas à me défiler puisque, s'il y en a qui concertent avec ses élus ici, ce sont bien Francis SELLAM, Virginie TOLLARD et moi. On a tout fait dans l'ordre. Vous n'êtes pas sans savoir que j'ai eu un petit pépin de santé, mais, en début d'année, alors que beaucoup de maires ont appelé à boycotter, Olivier AUBRY, on ne vous a pas vu sortir du bois. Il faut être franchement gonflé. Laissez-moi rappeler le calendrier. J'ai réuni les fédérations de parents d'élèves, les enseignants, j'ai fait une concertation auprès des enseignants, un sondage. On a attendu les élections des nouveaux bureaux de parents d'élèves. Il faut suivre l'actualité politique en France. On avait osé espérer un petit peu que Monsieur PEILLON, notre ministre, fasse une petite marche arrière. Je fais partie des maires qui, aujourd'hui, disent: « On appliquera la loi, mais on vous demande simplement, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, d'appliquer à l'euro près » ; c'est-à-dire, quelque part, qu'on nous compense à l'euro près. Je parle de l'opposition sur le fait que vos groupes sont en train de s'émouvoir sur 1 % ou 1,4 % alors que, là, on parle de beaucoup plus sur d'autres sujets.

Mme Sylvie MERCIER: Cela ne veut pas dire pour autant qu'on n'ait pas conscience que les montants de la réforme scolaire vont effectivement être un nouveau coût pour la commune et qu'il va falloir s'organiser. C'est d'une clarté limpide. En revanche, ce que disaient mes collègues, vous nous mettez en cause au motif qu'on n'est pas venus avec des banderoles en disant: « La réforme scolaire, Monsieur le Maire, on vous soutient ».

M. LE MAIRE: On ne vous demande pas cela. Vous ne connaissez simplement pas le sujet. Vous ne l'avez pas travaillé, c'est tout. Quelqu'un est-il capable de me parler de la réforme des rythmes scolaires? On peut faire un vrai débat. Pour information, la réforme des rythmes scolaires, ce sont 260.000 euros au dernier chiffre, a priori, pour nous. Les parents sont extrêmement exigeants et, là, on les soutient et je pense qu'on se rejoint. On les soutient, mais ils en veulent malheureusement toujours plus pour leurs enfants. Ils ne se rendent pas compte qu'on traverse une crise sans précédent que la droite et la gauche ont du mal à maîtriser. Ils ne se rendent pas compte qu'à un moment, il va falloir faire des économies et arrêter de se dire que le quinoa vienne de tel pays, que la tomate soit faite à tel endroit ou telle ou telle chose. On a adapté notre restauration scolaire. Il y a eu un appel d'offres, il en est sorti des choses intéressantes et on a canalisé une augmentation qu'on a jugée acceptable par les Joinvillais, sauf qu'entre temps est arrivé Monsieur HOLLANDE avec les flots d'impôts qui sont tombés sur les Français. Je ne le dis pas contre Marc ou contre Benoit parce qu'à titre personnel, c'est normal que vous souteniez le Président de la République, mais il faut entendre le message. Je vous transmets ce message-là.

M. Marc VERSTRAETE: Ceci dit, pour terminer et clore le débat, si tu as le temps de lire les journaux de gauche (Libération, Le nouvel Observateur, l'Événement du Jeudi), nous sommes très critiques vis-à-vis de ce gouvernement. La presse de gauche est très critique vis-à-vis de ce gouvernement; ce qui n'était pas le cas du Figaro qui est la Pravda.

M. Yves TAMET: Je voudrais tout de même dire quelque chose sur la méthode de la réponse. Je comprends bien que la réforme des rythmes scolaires soit un enjeu important pour septembre 2014 et qu'il faut s'y préparer tout de suite. Je suis tout à fait d'accord sur le fait de dire que la réforme, sur le fond, dans l'intérêt des enfants, et les études le démontrent, n'est pas une mauvaise réforme. Le problème du financement, du coût pour les collectivités territoriales se pose. Venir nous répondre sur le prix de la cantine par « *Que faites-vous sur les rythmes scolaires* ? », je trouve que c'est un peu gros. Fut un temps où, lorsqu'un membre du Parti communiste prenait la parole, on le renvoyait à Moscou. Là, tu nous renvoies chez HOLLANDE. Tu devrais lire l'*Humanité* plus souvent. On a cité d'autres journaux de gauche, entre guillemets, mais lis l'*Humanité* et tu verras que, sur la réforme des rythmes scolaires, sur l'augmentation de TVA au 1er janvier, sur le scandale du CICE pour 20 milliards qui est conditionné par la TVA augmentée, il existe des propositions alternatives. On ne va d'abord pas mettre tout le monde dans le même sac et, deuxièmement, sur la méthode un peu politicienne, avec toute l'amitié et le respect que j'ai pour toi, il n'en reste pas moins qu'on en est sur le débat de combien coûte la cantine scolaire pour les foyers les plus modestes à Joinville, et on aura aussi le même discours sur combien coûte, pour les foyers les plus modestes, la réforme des rythmes scolaires. Chaque fois qu'on va voter quelque chose ou qu'on aura quelque chose à dire sur le prix des fournitures ménagères, etc., il ne faudra pas nous renvoyer sur Vincent PEILLON.

M. LE MAIRE: Il n'y a pas que lui, j'en ai d'autres. Le début de mes propos était tout de même la théâtralisation du fait de dire: « *Vous vous rendez compte, Joinvillais, Joinvillaises, la Mairie se lâche encore, depuis trois ans, sur 1,4 %. Bien joué »*. Il faut être beau joueur. Il y a quelques mois, j'ai été à la place dans une autre majorité et j'encaissais beaucoup de critiques sur le président SARKOZY, ses gouvernements et ses ministres. Il est tout de même normal et pas anormal que j'entende la souffrance des Joinvillais, de beaucoup de Français. Il se trouve que j'ai tout de même croisé beaucoup de réseaux en politique et que je continue à en croiser puisque ce n'est juste pas fini pour moi. Je ne peux pas laisser dire: « *La cantine, vous comprenez les pauvres Joinvillais* ». Je peux parler d'autres choses que la réforme des rythmes scolaires. Vous ne venez pas aux commissions. On en parle aux commissions, vous n'êtes pas présents, alors que vous êtes élus dans des commissions.

Mme Virginie TOLLARD: On en reparlera. Ce sera l'objet des prochaines commissions de vie scolaire, en espérant que, Monsieur VERSTRAETE, vous puissiez être là cette fois-ci et nous pourrons débattre.

M. Yves TAMET: On peut aussi avoir un débat en conseil municipal.

#### 8 TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS – 2013/2014

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, par :

- Fixe les tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs à compter du 1er janvier 2014 comme suit

-	- Fixe les tar	ifs de la	a restauration scola	aire et de l'accueil de loisirs à	a compter du 1er janvier 2014 comme suit :
	QUOTIENT FAMILLIAL		TARIF par repas		
		Δ	1	4,67 €	
		В	3	4,18 €	
		C	,	3,53 €	
		D	)	2,67 €	
		Е		1,56 €	
	Projet d'	Accue	il Individualisé	1,16 €	
		F	•	5,71 €	
	leurs	fonctio	naux exerçant ons dans les scolaires de la nune	3,00 €	
þ	oour	23	FABREGUES, M M. Patrice POSE DAMIDOT, Mme PLATET, Mme	<ol> <li>Jean-Jacques GRESSIER EZ, Mme Virginie TOLLARD Nadine MIRAULT, Mme Je Chantal ALLAIN, M. Bouta</li> </ol>	ND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de , M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Pierre MARCHADIER; Mme Liliane MOUGEOT-nnie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie aïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, MIle Isabelle m BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel
(	ontre	9	M. Benoit WILL	OT, M. André MAIZENER,	M. Yves TAMET, Mme Marie-France ASTEGIANI-

		MERRAIN, M. Marc VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement ») - M. Oliver AUBRY, Sylvie MERCIER, Sandra GRELLIER, Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
abstention	-	-

\* \*

#### 9 VERSEMENT D'ACOMPTES SUR LES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé nº 9 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT: Cela convient-il à ces organismes? Il s'agit tout de même d'un changement par rapport à ce qui se passait d'abord.

Mme Jeannine CHERY: Il s'agit tout de même d'un progrès, je pense.

M. Benoit WILLOT: Je voudrais savoir si cela leur convient.

Mme Jeannine CHERY: Oui, tout à fait. Pour le moment, on n'a pas eu de refus. Quelques fois, ils ont du mal à faire la soudure.

#### 9 VERSEMENT D'ACOMPTES SUR LES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'allouer, dans le cadre du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2014, les acomptes suivants sur les subventions communales pour l'exercice 2014 :
  - L'association Kangourou PN2 : 78 275 €
  - AJAD : 22 333 €
  - Racing club de Joinville : 17 500 €
  - Aviron Marne et Joinville 16 500 €
  - La crèche parentale des Petits Pinsons : 15 850 €
  - ACPJ : 12 500 €
  - Joinville eau vive : 9 000 €
  - La Croix Rouge Française pour un montant de 4 000 €
  - Les Bords de Scène Théâtre F. Dyrek : 3 500 €
  - La belle équipe : 3 000 €
     Elan gym Joinville : 2 250 €
     Joinville Handball : 2 000 €
     Basket club de Joinville : 1 900 €
- Décide d'allouer à l'établissement public communal « Centre Communal d'Action Sociale » dans le cadre du Budget
   Principal de la commune pour l'exercice 2014, un acompte de 40 % de la participation décidée en 2013, soit
   187 654.40 €.

\* \*

### 10 CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION « LES PETITS PINSONS » AU TITRE DES EXERCICES 2014-2016

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé nº 10 et demande s'il y a des questions.

CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION « LES PETITS PINSONS » AU TITRE DES EXERCICES 2014-2016

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Décide d'approuver la convention d'objectifs avec l'association « Les petits Pinsons » et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à la signer.

\* \*

### 11 ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AU « PROJET JEUNES » PRESENTE PAR LE SERVICE DE LA JEUNESSE

Mme Chantal ALLAIN donne lecture de l'exposé nº 11 et demande s'il y a des questions.

M. Marc VERSTRAETE : L'apport de ce matériel pédagogique concernera à peu près combien d'enfants du sud marocain et de quel matériel s'agit-il ?

Mme Chantal ALLAIN: Ce ne sont que des cahiers, des stylos, des fournitures scolaires.

M. Benoit WILLOT: On est tout de même sur quelque chose qui a une dimension importante. J'ai connu plusieurs personnes qui ont fait ce rallye. La majorité des financements sont plutôt des financements de mécénat plutôt que de collectivités. Après, que la ville complète, pourquoi pas. Je crois qu'il serait bien aussi de renvoyer peut-être vers certains acteurs, y compris économiques, comme cela se fait dans beaucoup d'autres endroits sur ce type de mécénats. Deuxièmement, je constate tout de même qu'on a moins de projets jeunes dans les années récentes. Est-ce parce qu'on a changé notre politique? Comment peut-on interpréter ce sujet?

Mme Chantal ALLAIN: L'année dernière, on avait le même projet. La jeune fille qui part se déplace beaucoup, va voir les sponsors un peu partout en plus de la subvention qui lui a été attribuée.

M. Marc VERSTRAETE: Pourquoi y a-t-il moins de projets, globalement?

Mme Chantal ALLAIN: On voudrait bien en avoir plus que cela.

M. LE MAIRE: Ce n'est pas faute de leur proposer. Lorsqu'on fait la remise des diplômes et autres, on a toujours un petit mot en leur disant: « *Si vous avez besoin d'un coup de main sur un projet, une mise en relation avec des sponsors et autres* », on ne voit pas revenir beaucoup de monde. Je crois qu'aujourd'hui, vu la crise économique, en réalité, les sponsorings et les mécénats, c'est assez difficile. Je me suis posé la même question que toi. On peut se poser la question sur un *4L Trophy*. Il s'agit d'une aventure humaine, mais c'est plutôt un raid. La question des fournitures scolaires est le truc classique. Il y a eu d'autres projets où des puits ont été creusés. Après, on participe à des projets plus humanitaires. Pour l'instant, on n'a pas vu arriver beaucoup de choses. Les quelques jeunes que j'ai reçus sur le mandat demandaient souvent des sponsors à côté. Ils venaient nous voir avec leur projet, mais ils ne trouvaient pas assez de sponsors à côté. On peut toujours se poser la question sur un *4L Trophy*. Ce ne sont pas souvent, en plus, des familles modestes qui y vont. Dans ce cas-là, je ne connais pas la personne. Je ne la vise pas.

Mme Chantal ALLAIN: Elle en a pour très cher puisque la 4L est en très mauvais état. Il faut acheter les pièces.

#### ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AU « PROJET JEUNES » PRESENTE PAR LE SERVICE DE LA JEUNESSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder une aide financière de la commune de 300 €, reversée directement à Madame Marie De LOOF au titre du dispositif « projets jeunes » pour son projet « un raid entre Paris et Marrakech ».

\* \*

#### 12 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN APPLICATION DES CONTRATS DE PERFORMANCES

M. Michel DESTOUCHES donne lecture de l'exposé nº 12 et demande s'il y a des questions.

M. Marc VERSTRAETE: L'Aviron Marne et Joinville ne pourrait-il pas bénéficier d'une subvention un peu plus conséquente, car nous ne sommes pas sans savoir que l'aviron à Joinville est une discipline sportive emblématique sur notre commune? Afin de leur permettre d'améliorer leurs performances, ne serait-il pas judicieux de les aider un peu plus généreusement?

M. Michel DESTOUCHES: On peut toujours faire des rallonges. À ce jour, on essaie de respecter au moins l'équité de l'ensemble des clubs. C'est en fonction des résultats. Après, ils ont une demande de subvention largement supérieure par rapport aux autres clubs. Ils sont aux alentours de 62.000 euros de subvention par rapport au basket, etc. Je comprends

tout à fait l'importance de l'AMJ sur Joinville, c'est évident. S'ils avaient eu des résultats peut-être plus importants dans le cadre de ces contrats de performance, on aurait augmenté.

M. LE MAIRE: On est tous attachés à l'aviron. C'est la Marne, c'est l'aviron, c'est Joinville. Je voulais juste rappeler l'importance du président et la qualité du président, Monsieur IMBERT avec Michel et Virginie aussi qui sont bien impliqués sur l'aviron, ainsi que Chantal par rapport au handicap au niveau de l'aviron. Il faut que tu saches qu'on a donné, cette année, une subvention d'investissement, je crois, de 200.000 euros pour la mise en sécurité du 97, Quai de la Marne. Il s'agit tout de même d'un soutien fort qui a été fait. Je sais aussi que les équipes de l'INSEP viennent s'entraîner maintenant sur l'île Fanac. C'est tout de même bon signe. La Marne retrouve un pouvoir d'attraction. Bien évidemment, je souhaite - et l'aviron le sait - que l'aviron s'ouvre à tous, soit plus populaire et un petit peu moins dans la compétition. C'est un travail qu'il faut faire. Aujourd'hui, on a un très beau bâtiment du 97 qui est en train de se refaire, on a la société nautique sur l'île Fanac. En cinq ans et avant, ce qui a été fait dans sa reconstruction, je pense qu'on travaille tous dans le même sens sur l'aviron. Après, pour le problème des subventions, notre difficulté est l'argent. À un moment, il faut faire des choix et il s'agit de la question de fond sur l'ensemble des clubs de sport de Joinville : une ville de 18.000 habitants, jusqu'où doit-elle aller à partir du moment où il faut que les clubs soient accessibles à tous, en grande majorité aux Joinvillais, parce que, derrière, il y a souvent du fonctionnement et, à un moment, on n'a plus les capacités. Pour l'instant, cela ne se passe pas mal. Il y a des clubs qui ont sacrément augmenté. Le foot est passé à 700 adhérents. J'étais l'autre jour à l'assemblée de l'ACPJ qui était dans cette salle avec des résultats vraiment fantastiques. Ils ont fait un gros travail. On a des demandes d'associations qui commencent à arriver de l'extérieur, notamment la BRED qui va arriver au RER qui vient de nous solliciter pour utiliser nos installations. On doit rencontrer la BRED puisqu'on doit leur demander des participations, des aides. C'est l'occasion et c'est là où on parle de sponsoring et d'investissement et c'est là où on va, nous aussi, essayer d'aller chercher de l'argent.

M. Yves TAMET: J'avais deux remarques. La première est que je me félicite que le Basket Club de Joinville a été le premier à signer, chronologiquement. La deuxième est que je constate que, pour l'Aviron Marne et Joinville, la convention n'est pas jointe. Est-ce celle-là dont on a parlé en commission ?

M. Michel DESTOUCHES: Tout à fait.

M. Yves TAMET: L'a-t-on reçu depuis?

M. Michel DESTOUCHES: On l'a reçu depuis, oui.

M. Yves TAMET: Comme quoi, cela ne sert à rien d'être le premier à déposer le dossier.

M. Michel DESTOUCHES: Le but est d'arriver au résultat.

#### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN APPLICATION DES CONTRATS DE PERFORMANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise, en application des contrats de performances votées le 02 avril 2013, le versement des subventions suivantes :

38) Athlétique Club Paris Joinville :

2 850 € 8 735 €

39) Joinville Eau Vive:

12

760 €

40) Racing Club de Joinville :

41) Basket Club de Joinville :

1 520 €

42) Aviron Marne et Joinville :

1 235 €

#### CONVENTION AVEC LA RATP VISANT LE COMBLEMENT DU PASSAGE SOUS TERRAIN AVENUE JEAN JAURÈS

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé nº 13 et demande s'il y a des questions.

Mme Sylvie MERCIER: Je vais expliquer mon vote. Je me suis abstenue sur cette mention puisque c'était un souterrain qui, anciennement, permettait de passer sous la Nationale. Ce qui me gêne est qu'on freine, encore une fois, les moyens de se déplacer. C'est pour cela que je me suis abstenue. J'ai bien entendu qu'il était dans un état lamentable et que la RATP faisait en sorte que ce soit aussi bien fermé et qu'on avait beaucoup de mal à enlever les déchets. Néanmoins, c'est encore retirer un moyen de circulation.

M. Benoit WILLOT: À qui appartient-il?

M. Jean-Jacques GRESSIER: À la RATP.

M. Marc VERSTRAETE: C'est au propriétaire d'assumer ces frais, ce n'est pas à la ville.

M. LE MAIRE: Marc, je suis d'accord avec toi, mais il y a un moment, lorsqu'on est dans un quartier du RER qui se refait (gare, bureaux, voiries, entrées de ville, etc.), on ne peut pas laisser ce que j'appelle entre guillemets, ce petit tas de purin. On s'est battus avec la RATP pendant cinq ans et on se bat avec eux régulièrement pour obtenir la mise en peinture d'une rambarde, la mise en peinture du souterrain qui passe sous la Nationale 4. À un moment, j'ai arbitré là-dessus. On a pris en charge la moitié de l'investissement. Autant l'argument de Sylvie, je le comprends, autant je ne pouvais pas accepter qu'on y trouve de la prostitution, des fruits et légumes déposés là et vendus sauvagement à la sortie du RER ou même sur le marché de Joinville. À un moment, il existait tout de même un problème d'insalubrité et il fallait régler cela. On a imaginé plein de choses. On a imaginé la grille, etc. On savait très bien que, si on mettait une grille, ce serait devenu un tas de purin au milieu. À un moment, on s'est dit qu'il fallait le combler et la RATP a senti aussi le coup venir. On aurait été ravis que le CG nous aide sur ce sujet-là, mais le CG, je le répète souvent, nous a rendu tellement service sur d'autres dossiers. Le montant de l'investissement pour la ville est de 15.000 euros. Franchement, pour ceux qui connaissaient bien l'endroit, c'était vraiment extrêmement insalubre avec des histoires sordides.

M. Marc VERSTRAETE: Pour quand est prévu le début des travaux?

M. Jean-Jacques GRESSIER: On n'a pas de date.

M. LE MAIRE: Il s'agit d'une convention à signer avec la RATP.

13	CONVENTION AVEC LA RATP VISANT LE COMBLEMENT DU PASSAGE SOUS TERRAIN AVENUE JEAN JAURÈS				
Le Conseil	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :				
de la gare i	outière d ition en v	ention relative aux études et travaux de fermeture définitive du passage souterrain situé à l'extrémité du Pole d'échange de Joinville-le-Pont ci-annexée et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant vertu de l'article L 2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du			
		M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel			
pour	31	LAMBERT; M. Benoit WILLOT, M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Marc VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement ») - M. Oliver AUBRY, Sandra GRELLIER, Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)			
contre	-	-			

\* \*

Mme Sylvie MERCIER, (liste « Pour Joinville, Ensemble et Unis »)

#### 14 SUBVENTION À L'ASSOCIATION VMEH

abstention

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 14 et demande s'il y a des questions.

M. LE MAIRE: Avant de passer au vote, comme d'autres associations, on avait dit qu'on corrigerait si on avait une demande ou une explication incomprise. Cette association avait été aidée à une époque par la ville. Ensuite, je l'avais aidé en tant que député. Elle avait dû être aidée aussi par Marie-Anne MONTCHAMP et même Michel HERBILLON avait dû le faire. Cette année, dans les innombrables demandes qu'on a eues, on est passés à côté. Il s'agit d'un association que l'on connaît très bien et qui participe au forum des associations et qui mérite vraiment, je l'espère, votre attention parce qu'elle est extrêmement à l'écoute des personnes seules. Si tu te rappelles, Benoit, à une époque où j'ai pu avoir quelques subventions pour associations en tant que député, même si on m'a reproché de n'avoir rien fait dans d'autres cercles qui sortent de ce conseil, au niveau des subventions, il y a des gens qui ont mal compris le fonctionnement de l'Assemblée nationale. J'avais, à une époque, donné aux associations joinvillaises quelques subventions en contrepartie du fait qu'on avait dit : « La ville en donnera un petit peu moins ». Je n'avais pas fait cela à la CARREZ où j'avais tout pris pour la ville. J'avais essayé d'équilibrer en disant : « L'Assemblée nous en donne, on en distribue un petit peu moins et cela permet d'alléger un peu notre fonctionnement ». Il se trouve qu'on est passés un peu au travers. Pourtant, je surveille les associations et les subventions et, là, pour VMEH, je n'ai pas fait attention. Le dossier n'avait pas été retourné.

14

#### SUBVENTION A L'ASSOCIATION VMEH

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'allouer une subvention de 250 € à l'association « Visite des Malades en Établissements Hospitaliers- VMEH »

\* \*

### 15 DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRÈS DE LA CAF DU VAL-DE-MARNE AU TITRE D'APPELS À PROJETS ET D'AIDES AU FONCTIONNEMENT DE PROJETS LOCAUX

- M. Jean-Marie PLATET donne lecture de l'exposé nº 15 et demande s'il y a des guestions.
- M. Benoit WILLOT: A-t-on une idée des montants de ce qu'on peut espérer?
- M. Jean-Marie PLATET: On n'a pas mis les montants parce qu'il y a trois commissions qui doivent siéger avant de donner le montant définitif. Au maximum, pour le REAAP, pour la première action, on toucherait 2.000 euros. Pour le CLAS, la seconde action, au maximum, on touchera 16.184 euros; ce qui concerne environ 150 jeunes de Joinville; et, pour le BAFA Citoyen, 4.160 euros au maximum. Ce sont des chiffres maximums parce qu'il y a trois sous-commissions à la CAF qui doivent donner le résultat final qui sera autour du 20 décembre. Pour le BAFA, une dizaine de jeunes doivent en bénéficier.
- M. Benoit WILLOT: Ce sont des sommes substantielles. Ai-je bien compris que ce serait à peu près la dernière année? Peut-on espérer que cela se poursuive?
- M. Jean-Marie PLATET: La politique de la ville se terminera fin 2014.
- M. Benoit WILLOT: Il s'agit donc de la dernière année.
- M. Jean-Marie PLATET: Là, pour le CLAS, la seconde partie, 16.184 euros, part de septembre 2013 au 30 juin 2014. Je pense que cette action, pour 2014, ne sera pas renouvelée. Comme la politique de la ville va se terminer pour nous au 31 décembre 2014, il y aura peut-être des actions ponctuelles jusqu'au 31 décembre pour l'accompagnement des familles et éventuellement le BAFA s'il est terminé au 31 décembre 2014 ou sauf si la politique gouvernementale de la ville change.

#### 15

### DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRÈS DE LA CAF DU VAL-DE-MARNE AU TITRE D'APPELS À PROJETS ET D'AIDES AU FONCTIONNEMENT DE PROJETS LOCAUX

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à solliciter auprès de la Caf du Val de Marne le soutien financier le plus important possible au titre des actions de la Ville en matière de lutte contre l'échec scolaire, le développement du secteur Famille, et le renforcement des actions éducatives, d'éducation à la citoyenneté et d'insertion en direction des enfants, des jeunes.
- Autorise le Maire à engager toutes démarches et à signer tous documents de l'obtention de ces aides financières.

\* \*

#### 16 MODIFICATION DES DROITS DE VOIRIES

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé nº 16 et demande s'il y a des questions.

16

#### **MODIFICATION DES DROITS DE VOIRIES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

 Décide de créer un tarif à 9 euros pour l'occupation du domaine public d'une journée du fait du stationnement d'engins, de bennes, de voitures et de grues, d'appareils de nettoyage sanitaire, ou de ravalement par jet de sable.

\* \*

#### 17 RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR 2012

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé nº 17 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT: La baisse des commerçants n'est pas négligeable. 4,5 % de baisse, ce n'est tout de même pas rien. Cela continue-t-il sur cette année? Deuxièmement, on est sur un marché déficitaire de manière non négligeable pour cet organisme. D'accord, il s'agit d'une entreprise privée qui prend ses risques, mais est-ce tenable ou n'existe-t-il pas un risque de glissement de cette opération en ce qui les concerne?

M. LE MAIRE: Là, c'est peut-être plutôt le commerçant qui va te répondre, Benoit. Je vais un peu sur les marchés, je discute avec les forains et, effectivement, aujourd'hui, le chaland n'est pas là. Les gens ne sont pas sur les marchés. On a le marché du 8 mai, par exemple, qui est un beau marché, qui a été bien réorganisé, qui est maintenant en profondeur avec une répartition de l'alimentaire qui va plus loin et des efforts qui ont été faits notamment au niveau de l'aménagement et de l'organisation. On est très bien dessous, mais il n'y a pas beaucoup de monde. Il n'y a pas de chaland. On utilise une petite phrase tendancielle. La tendance en région parisienne est là. Aujourd'hui, on a une crise qui est sans nom, qui n'est pas politique, qui est économique et, aujourd'hui, les forains ne s'y retrouvent pas. Les gens consomment différemment et autrement et revoient d'ailleurs leurs achats sur l'alimentaire et autres. Sur les marchés, il n'y a pas que de l'alimentaire, mais il s'agit tout de même du plus gros morceau. On peut effectivement s'inquiéter du résultat d'exploitation légèrement négatif, même s'il était à l'équilibre l'année passée. Il s'agit effectivement d'une société privée qui prend ses risques. On espère qu'elle ne va pas prendre trop de risques. Je n'ai pas vu, pour l'instant, dans l'histoire des forains, des Lombard et Guérin et autres. Lorsqu'on discute avec les placiers, avec la direction de Lombard et Guérin, on sent bien que les commerçants sont très fragiles. Ils font venir de nouveaux commerçants. Si vous faites le marché, vous voyez des nouveaux, qualitatifs, qui arrivent de belles communes, mais qui ne tournent pas et qui n'ont pas leur clientèle de fond. Il y a peut-être aussi un fait qu'il faut prendre en compte. Le marché du Bas reste très dynamique à tel point qu'il y a des morceaux de communes qui veulent nous rejoindre, qui prônent la qualité des commerces du Bas et de la dynamique du Bas. On ne voit pas beaucoup de commerces fermer. Pour le Haut de Joinville, il faut savoir que les quelques commerçants restant, avec l'arrivée de la ZAC, qui ont touché le fond du fond l'été dernier - cela change maintenant puisqu'on a l'ouverture du Monoprix, de la presse, de la BRED, de la boulangerie et autres - ont accusé une baisse d'activité qui va de 20, 30 à 40 % depuis 2008. Si on fait le compte, plusieurs commerces ont fermé (fleuriste, vidéoclub, pressing). Beaucoup de commercants, dans la déroute qu'ils subissaient ou dans la difficulté qu'ils subissaient, n'ont pas adapté les nouveaux horaires. J'ose espérer que la nouvelle dynamisation du Haut de Joinville va rééquilibrer le marché du Haut de Joinville, va apporter de nouveaux chalands qui pourraient compenser rapidement les pertes. Si vous suivez les défaillances d'entreprises, d'artisans et de commerces en ce moment, on est plus haut qu'en 2009. On n'a jamais autant touché le fond. Je suis très inquiet. On est tous pareils, on voudrait que cela change. Avec le Haut de Joinville, entre l'arrivée des bureaux, l'arrivée des premiers habitants et les quelques commerces qui redémarrent, j'espère que le marché va en tirer les fruits. J'espère, l'année prochaine, être à la même place et pouvoir en reparler avec qui sera en face.

M. LE MAIRE reprend la lecture de l'exposé nº 17 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT: Cela ne touche pas seulement à ce syndicat qui, étant le plus ancien, bénéficie peut-être d'une légitimité historique. Simplement, ma remarque est qu'on voit s'accumuler le nombre de syndicats intercommunaux d'année en année. Là, on en voit trois de plus cette année avec Paris Métropole, Auto Lib et on va avoir l'ACTEP l'an prochain. On commence à accumuler de manière extravagante un nombre de syndicats sur des mêmes territoires. Le SEDIF, comme le SIPPEREC, comme le SIGEIF, il s'agit de l'héritage du département de la Seine d'autrefois. C'est ce qu'on retrouve aujourd'hui dans Paris Métropole. Je constate malgré tout que les frais de gestion de ces structures sont des frais nécessairement considérables. Dans d'autres endroits, il existe, autour des intercommunalités, une certaine forme de rationalisation où ces intercommunalités sont en charge de ces compétences. Là, on a, chaque fois, un syndicat en charge de ces compétences. Le coût de gestion de la totalité de ces syndicats intercommunaux m'interroge tout de même de manière très importante. Il ne s'agit pas du cas du SIGEIF uniquement, il s'agit de l'accumulation de tous ces organismes sur des fonctions relativement proches, en plus. Ils se marchent sur les pieds les uns les autres. Ils sont sur des éléments très comparables et, au total, on a tout de même des dépenses, à mon avis, très importantes qui relèvent d'une gestion qui n'est pas logique si on regarde ce qu'on pourrait faire à l'échelle de nos territoires. Je crois qu'il y a vraiment un moment où il y faudra arrêter une dérive de ce type-là. Cela ne dépend pas de la commune, je suis bien d'accord. On est à d'autres échelles, mais je pense qu'on va beaucoup trop loin dans cette prolifération de syndicats à vocation parfois anecdotiques pour certains d'entre eux.

M. Patrice GENTRIC: Benoit WILLOT, je partage tout à fait ce que vous venez de dire, mais réellement et très profondément. Je vais juste donner un petit exemple. Pour INFOCOM où on pourrait se dire que c'était un petit syndicat, il ne nous donne pas forcément les services rendus espérés. Les services ont regardé comment sortir d'INFOCOM. C'est quelque chose de très délicat, voire impossible. Les résultats sont plutôt bien. Cela coûte, mais le résultat est là. INFOCOM, cela coûte aux Joinvillais et le résultat n'est pas là.

Mme Sylvie MERCIER: Pour aller dans votre sens, il s'agissait aussi de l'objet de la réforme des collectivités territoriales de travailler sur les syndicats intercommunaux et de les regrouper. Pour l'instant, c'est au point mort et on est plutôt dans un réempilage de nouveaux syndicats avec des compétences, cette fois-ci, qui se chevauchent puisque sur l'énergie, le gaz et l'électricité, EDF vend du gaz et le gaz vend de l'électricité. Cela commence à devenir un peu complexe à gérer. Il n'empêche que ces syndicats, comme le dit si bien Monsieur GENTRIC, pour en sortir aujourd'hui, il faut un vote, pour certains à la majorité des membres présents, du nombre d'habitants avec des pourcentages incroyables. C'est extrêmement complexe. En revanche, j'ose espérer que l'idée de Paris Métropole était aussi de travailler sur ces différents syndicats. Sinon, cela n'a pas de sens. Cela va rajouter une couche à la couche. J'ose espérer.

M. LE MAIRE: Cela me fait plaisir d'entendre cela. On n'a rien contre les fonctionnaires, on n'a rien contre le travail. Il y a des gens qui travaillent bien partout, heureusement. On constate - et cela fait plaisir de voir que tout ce conseil constate la même chose - que l'objectif est tout de même un bon tarif pour l'usager. Il ne faut jamais l'oublier. Sans utiliser le mot d'usine à gaz, franchement, on en crève de ces syndicats qui sont ultra-noyautés. J'espère qu'au plus haut niveau de l'État, à un moment ou à un autre, votre message sera entendu parce qu'il faut en sortir. On ne peut pas laisser cela ainsi. La Métropole, je suis très inquiet sur ce qu'on va nous enlever comme compétences. Sur le Val-de-Marne, je sais qu'il s'agit d'un vrai sujet. On va encore créer une usine à gaz comme les nouveaux cantons, comme d'autres trucs. On ne s'en sortira jamais. C'est quoi ce pays? Engagez-vous. Après, il est facile de critiquer ces syndicats. On ne les critique pas, on constate. Il serait peut-être utile de pouvoir envisager un autre mode de fonctionnement, un autre modèle, mais quel sera le coût, au final, pour le consommateur? Il ne faut pas l'oublier.

M. Benoit WILLOT: Chaque syndicat fait bien son boulot. Le problème est l'accumulation de personnes qui font bien leur boulot, chacune de manière parallèle. C'est ce qui ne va pas alors qu'il existe pas mal d'objectifs communs qui pourraient probablement permettre une synergie qu'on ne retrouve pas de ce côté-là. Ce sont toujours les mêmes enjeux qu'on retrouve dans ces différentes structures et on n'est pas obligé d'avoir combien de centaines de vice-présidents et de présidents. C'est tout de même aussi un des sujets qui, pour l'opinion publique, n'est pas négligeable. Je crains qu'autour de cela, en multipliant de nouvelles structures, on donne une image qui soit une image médiocre d'une gestion publique qui me paraît fondamentale à défendre devant tout le monde.

M. LE MAIRE: Si je peux me permettre avant de passer au SYCTOM, aux ordures ménagères, j'ai tout de même une vraie inquiétude sur la fonctionnarisation des politiciens puisque, quelque part, aujourd'hui, avec la fin du cumul des mandats, etc., beaucoup de personnes vont chercher des plans dans ces syndicats. Des élus vont chercher la « planquette » dans la Métropole ou ailleurs et c'est assez désolant parce que tout cela a un coût.

M. LE MAIRE reprend la lecture de l'exposé nº 17 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Peut-on déjà identifier l'effet de l'interdiction des mises en décharge des plastiques tel que cela a été annoncé ?

M. Patrice GENTRIC: On enfouit très peu au SYCTOM.

M. Benoit WILLOT: Je crois qu'on n'aura plus le droit de mettre des plastiques aux ordures ménagères. Il s'agit bien d'une obligation d'un tri sélectif sur l'ensemble des plastiques pour une valorisation ou un traitement séparé de ces plastiques. On n'a jamais eu de débat sur ces sujets pour l'instant? On ne connaît pas l'effet? Si on peut avoir des informations dans une prochaine séance, ce serait bien.

M. LE MAIRE reprend la lecture de l'exposé nº 17 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT: Je voudrais soulever deux points. C'est bien parce que des personnes se sont battues pour que l'opération de renouvellement du contrat ne se fasse pas quasiment de gré à gré comme cela a failli être le cas qu'il y a eu une baisse substantielle de ces prix. C'est déjà une première chose. La deuxième chose est que je constate qu'Eau de Paris a certes de bonnes relations avec le SEDIF qui font qu'Eau de Paris fournit de l'eau de l'usine de Joinville au SEDIF pour d'autres endroits tandis qu'on fait transiter l'eau qui vient à Joinville depuis Choisy-le-Roi. Je ne suis pas persuadé que ce soit tout de même le plus simple et le moins coûteux, de manière globale. Deuxièmement, je constate qu'Eau de Paris a commencé à avoir des accords avec un certain nombre d'autres collectivités. On nous disait qu'on ne pouvait pas puisque ce n'est que la ville de Paris, ce n'est pas vrai. Eau de Paris travaille maintenant avec toute une série d'autres collectivités. Je reste tout à fait dubitatif sur le fait qu'on a un producteur d'eau à Joinville qui est un producteur important, une usine efficace qui vend de l'eau beaucoup moins cher que celle du SEDIF et qui semble ouverte à des accords avec d'autres collectivités alors que, nous, on reste attachés à un modèle SEDIF. Je sais bien que c'est historique. Là aussi, on est bien d'accord. Cela fait très longtemps et c'est sûrement très compliqué d'en sortir, je le sais bien, mais, malgré tout, cela me paraît tout de même être particulièrement peu pertinent lorsqu'on regarde y compris une bonne gestion. Pourquoi faire venir l'eau sur des kilomètres lorsqu'on en produit sur le territoire même de la commune ? Il vaudrait mieux qu'Eau de Paris en envoie moins sur les réseaux SEDIF au loin et qu'on en importe moins depuis Choisy-le-Roi. Ce serait tout de même assez significatif d'une bonne gestion de nos moyens.

- M. LE MAIRE: Il y a très peu de variations par rapport aux autres années sur ce sujet-là, notamment sur Eau de Paris. Je regrette tout de même qu'Eau de Paris nous ait retiré, lors de son passage en régie, une taxe professionnelle qui nous a coûté, je crois, 150.000 euros par an.
- M. Benoit WILLOT: C'est ce qui permet à Eau de Paris d'avoir un prix bien inférieur. Pourquoi n'en bénéficierait-on pas? C'est pour cela que, si on négociait avec Eau de Paris pour bénéficier du tarif d'Eau de Paris, on rattraperait très nettement la perte.
- M. LE MAIRE: Avec le SEDIF, on parle tout de même aussi de l'entretien des réseaux. Au passage, la Mairie est si près d'Eau de Paris qu'on peut dire: « Pourquoi la Mairie n'a-t-elle pas contacté Eau de Paris? » On peut aussi se dire: « Pourquoi Eau de Paris n'a pas proposé à la Mairie de Joinville? » Lorsqu'on est sur le même territoire, cela aurait pu se faire, surtout lors du passage en régie. Cela aurait été de bon ton, mais on est liés avec un syndicat. Ce n'est pas si simple. C'est ce qu'on expliquait tout à l'heure. Je reconnais l'aberration de pomper de l'eau ici, de l'envoyer là-bas et d'en prendre là-bas pour l'envoyer ici. Ce serait d'ailleurs intéressant de voir l'engagement et les signatures de l'engagement de la ville et surtout les moyens d'en sortir. Il faut regarder, mais je pense que cela doit être, comme pour INFOCOM ou pour d'autres, très compliqué. De toute façon, avec les baisses de dotations, avec tout ce qui s'en suit, tout vaudra la peine.
- M. LE MAIRE reprend la lecture de l'exposé nº 17 et demande s'il y a des guestions.
- M. Benoit WILLOT: Il s'agit vraiment de l'inanité du rapport d'INFOCOM qui est le même chaque année avec d'énormes logos de tous les côtés et un contenu où il n'y a rien concrètement. D'année en année, c'est pareil.
- M. Patrice GENTRIC : Exactement. Du reste, on n'utilise que 18 logiciels INFOCOM alors que les Joinvillais paient pour la totalité des logiciels produits par INFOCOM.
- Mme Sylvie MERCIER : La majorité des logiciels INFOCOM ne nous conviennent pas. C'est pour cela que, nous aussi, on a d'autres logiciels qui ne sont pas les logiciels INFOCOM.
- M. Patrice GENTRIC : Mis à part qu'on a payé le développement. On paie le développement de choses qu'on n'utilise pas. Vivement qu'on en sorte.
- M. LE MAIRE: Au passage, Sylvie, on ne maîtrise pas les augmentations salariales que ces gens osent s'accorder et qu'on a constatées durant le mandat. C'est une bonne place de travailler à INFOCOM. C'est un bon plan. J'ai regardé comment en sortir et c'est pratiquement impossible. Il ne faut pas qu'une commune dise non sur la demande de Joinville. Si une commune bloque en disant: « On fait un coup contre Joinville », on ne sort pas. C'est très compliqué.
- M. LE MAIRE reprend la lecture de l'exposé nº 17 et demande s'il y a des questions.
- M. LE MAIRE: Si vous avez suivi les quelques émissions un peu décapantes sur le monde funéraire, ses activités et pratiques commerciales, le SIFUREP a été nommé en exemple sur des familles qui auraient droit à un tarif prénégocié sur les communes qui sont adhérentes et ce n'est pas respecté partout. Là aussi, c'est assez opaque et des choses seront à demander pour pouvoir rester dans ce genre de syndicats. On en a évidemment besoin puisque Joinville n'a pas de crématorium et toutes ces choses-là. C'est très opaque et ce marché est très lucratif.
- Mme Sylvie MERCIER: Là, on est en plein dans une problématique qui se pose aujourd'hui qui est de savoir si, oui ou non, on adhère à la compétence. Jusqu'à maintenant, on traitait le sujet en disant: « On va mutualiser les coûts, cela nous donnera une certaine économie ». Par exemple, lorsqu'on va regarder le SIPPEREC, on se rend compte que, même s'il existe une baisse du montant des télécoms dans le groupement de commandes, il existe une petite ligne sibylline qui dit: « Oui, mais, finalement, la desserte orange n'est pas si bien assurée ». Là, on pourrait se poser la question aussi. À partir du moment où, maintenant, on aura intérêt à adhérer à un syndicat, il faudra vraiment qu'il existe un objet. Là, la mutualisation ne suffit plus comme argumentation.
- M. LE MAIRE: Ce sont d'autres débats puisque, là, je vous présente effectivement des rapports d'activité.
- M. Benoit WILLOT: Cela amène une mutualisation et, théoriquement, une baisse sur ce sujet-là, sauf que la gestion de cette compétence représente des frais supplémentaires à l'intérieur de la structure. Le problème est souvent celui-ci. On fait gonfler les structures, on gagne un petit peu sur la compétence et on perd sur la structure au fur et à mesure. Il existe tout de même une dérive dangereuse.
- M. LE MAIRE reprend la lecture de l'exposé nº 17 et demande s'il y a des questions.
- M. Benoit WILLOT: Concernant Marne Vive, un travail a été fait sur Polangis avec l'ASA pour savoir où on en est en cette année puisque cela devait être lancé cette année. Peut-on avoir des infos sur le travail fait? On attend toujours les informations sur l'étude Fanac qui a été annoncée les années précédentes et dont on n'a pas vu...

M. Pierre MARCHADIER : L'étude sur le canal de Polangis a été réalisée et va être présentée à l'assemblée générale de la ZAC qui se tient lundi prochain. Un certain nombre de schémas ont été retenus, etc. La consultation sur le bras de Polangis a été faite et réalisée. Des travaux vont être engagés en 2014. L'étude a été lancée en 2013. Il s'agit d'une étude qui est menée par l'ASA et par la ville. Ce sont des travaux légers. Par contre, Marne Vive est une petite structure de communes qui a été volontaire. C'est peut-être un petit peu technique, je ne vais donc pas rentrer dans les détails. Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux sont des déclinaisons des directives européennes, des directivescadres, etc., qui sont l'approche de l'eau par bassins versants. En fait, maintenant, au lieu de raisonner sur un territoire qui concerne 12 communes de la Marne, on raisonne sur un bassin versant beaucoup plus important qui concerne 52 communes avec la création d'une commission locale de l'eau beaucoup plus importante (78 membres) où on retrouve l'agence de l'eau, le département, tous les acteurs au niveau de l'eau. Ce schéma d'aménagement et de gestion des eaux est en cours de rédaction. Il s'agit d'un pavé énorme. Cela a démarré en 2010 et il sera terminé en 2015 pour mise en application. Marne Vive est la structure porteuse du SAG. C'est elle qui gère l'administration, qui gère la commission locale de l'eau qui est un petit peu comme le parlement local sur l'eau et qui aura vertu délibérative et de décision. Marne Vive a une durée d'existence légale jusqu'en 2015. Le territoire de Marne Vive va évoluer et on raisonnera en termes de bassins versants. On raisonnera sur non plus 12 communes, mais sur 52. Je ne peux pas en dire plus puisque ce sont des travaux qui sont en cours et très longs. Il y a trois ou quatre réunions par mois avec des commissions thématiques. On vous tiendra informé. En ce qui concerne Fanac, j'ai rediscuté avec l'agence de l'eau pour bénéficier de financements pour la restauration des berges. Il faut que ce soit 100 % écologique. À partir du moment où la restauration est écologique, on peut bénéficier de 80 % de financement de l'agence de l'eau.

M. LE MAIRE: On est bien en phase avec Pierre que je remercie parce qu'il passe beaucoup de temps sur ces dossiers. Pour l'île Fanac, bien évidemment, on connaît l'état de ses berges, on connaît l'historique avec un contrat régional qui a failli aboutir, qui était mal monté. Cela ne s'est pas fait. Il est hors de question que la ville laisse tomber l'île Fanac, mais il est hors de question que la ville abonde à un financement à 100 % sans subvention sur ce sujet-là. Cela me paraît normal vu le montant des travaux. On est entre 500.000 euros et un million d'euros de travaux, j'imagine. La ville, au vu des baisses de dotations et de ces choses-là, aujourd'hui, peut s'engager à garantir la sécurité sur les berges, mais on portera cela autour d'une demande de subvention.

M. Pierre MARCHADIER: Au sein de Marne Vive, on suit l'évolution des dossiers, notamment de la déconnexion de la route de la Pyramide, sur les travaux du bassin versant de la route de la Pyramide qui draine les eaux de ruissellement, etc. Sur la gestion des eaux pluviales du tronc A4-A86, la maîtrise d'œuvre a été recrutée et le syndicat Marne Vive et ses membres, ainsi que la ville de Joinville, alertent l'État. En 2011, Marne Vive a accompagné la DRIEA dans sa prise de conscience des enjeux écologiques liés à la Marne. Une étude de recollement a été menée et les premières pistes concernant la collecte et le traitement de ces eaux ont été identifiées fin 2012. En 2013, la DRIEA poursuit ses investigations. Elle a recruté un bureau d'études qui est en charge de la maîtrise d'œuvre du projet (Arcadis). Cela doit affiner les solutions techniques pour un rendu final de l'avant-projet fin 2014, suivi d'une enquête publique. Compte tenu de l'impact financier du dossier, une rencontre entre la DRIEA et l'agence de l'eau en juin aura lieu de façon à déterminer les possibilités de financement. Cette réunion a vu des prolongements au mois de juillet et août et les discussions semblent encourageantes. Toutefois, les solutions techniques ne sont pas connues à ce jour et les montants associés des possibilités d'aide seront à préciser et à arbitrer.

M. LE MAIRE reprend la lecture de l'exposé nº 17 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT: L'accord avec SNL est très bien et je m'en réjouis, mais on constate que, dans toute l'intervention théorique sur le FSL (Fonds de Solidarité Logement) pour couvrir une partie des coûts il existe une baisse considérable d'année en année. On rattrape 11 dossiers SNL, mais on a 7.000 dossiers FSL qui diminuent alors que c'est tout de même probable que la difficulté des gens ne diminue pas à cette échelle-là, malheureusement. Ces syndicats mélangent, en plus, maintenant, les compétences dans différents domaines. SIPPEREC, c'est l'électricité, mais c'est le gaz, c'est la téléphonie, c'est toute une série d'autres choses. La lisibilité de ces syndicats devient très faible. Leur contrôle devient très problématique de ce fait. Le gain économique de ces syndicats est sûrement difficile à mesurer en réalité sur le long terme.

Mme Sylvie MERCIER: J'ai posé une question en commission parce que le SIPPEREC permet aussi d'avoir des bons d'électricité et donne des allocations pour les gens qui ont des difficultés à payer leur facture EDF. J'avais demandé combien de Joinvillais avaient bénéficié du service et la réponse est...

M. LE MAIRE: La réponse viendra. Si on n'a pas la réponse ce soir, on s'engage à te la donner.

Mme Sylvie MERCIER: La dernière fois que j'y ai siégé, ce qui m'avait paru très important était l'augmentation des demandes de bons EDF qui avaient donné sur le 94. Je voudrais savoir où on en est aujourd'hui.

M. LE MAIRE reprend la lecture de l'exposé nº 17 et demande s'il y a des questions.

Mme Sylvie MERCIER : J'avais deux questions que j'avais posées en commission. Qui nous représente au syndicat Paris Métropole ? Quelle a été notre position face à la démission de Monsieur DALLIER ?

M. LE MAIRE: Lorsque quelqu'un démissionne, on n'est pas forcément obligé de prendre une position.

Mme Sylvie MERCIER: Il ne s'agit pas d'une question de position, mais je voulais savoir ce qui s'était passé à ce moment-là dans le syndicat Paris Métropole. Il s'agit tout de même d'un membre fondateur.

M. LE MAIRE: Aujourd'hui, il existe tellement d'incertitudes politiques que tout le monde regarde et attend. Les maires s'inquiètent plus de la perte de leurs compétences que de la démission de DALLIER ou d'autre chose.

Mme Sylvie MERCIER: Les propositions qui avaient été faites ne sont plus, aujourd'hui, d'actualité face à ce qui se passe dans l'émergence de cette métropole parisienne. On n'est plus dans le même dispositif. Qui nous représente à Paris Métropole? Qui est le représentant joinvillais?

M. LE MAIRE: On attend la loi, de toute façon, pour la métropole.

Mme Sylvie MERCIER: Je sais bien, mais qui nous représente?

M. LE MAIRE: C'est moi .

M. LE MAIRE reprend la lecture de l'exposé nº 17 et demande s'il y a des guestions.

M. LE MAIRE: On a quelques difficultés sur l'emplacement. On avait réfléchi en face de la gare. Après, c'était derrière la gare et, finalement, on est peut-être sur les Canadiens. On était sur une réflexion tout près des Canadiens. C'est compliqué. De toute façon, il faudra que l'on concerte parce que partout où on essaie de l'implanter, personne n'en veut vraiment proche de la gare vu les difficultés de stationnement. Par contre, un emplacement proche de la gare serait extrêmement utile. L'arrivée des bureaux va nécessiter l'implantation. Il existe déjà une station. La logique près de la gare se tient toujours. J'espère que je vous ai passionné avec tout cela.

#### 17

#### **RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR 2012**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, prend acte des rapports d'activités 2012 :

- SOCIÉTÉ LOMBARD ET GUÉRIN
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ILE DE FRANCE (S.I.G.E.I.F.)
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (S.I.C.T.O.M.)
- SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE (S.E.D.I.F.)
- SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR CENTRAL DU VAL DE MARNE (INFOCOM 94)
- SYNDICAT DES COMMUNES DE LA RÉGION PARISIENNE POUR LE SERVICÉ FUNÉRAIRE (S.I.F.U.R.E.P.)
- SYNDICAT MARNE VIVE
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C.)
- PARIS METROPOLÈ
- AUTOLIB METROPOLE

\* \*

### 18 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QU'ALITE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES – ANNÉE 2012

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé nº 18 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT: On constate une amélioration, une baisse des tonnages d'ordures ménagères. Cela me paraît raisonnable. Différents éléments en termes de gestion de ces éléments, y compris de communication du SYCTOM, sont tout de même des choses assez raisonnables. Je suis plutôt favorable à la prise en compte de ce rapport sur cette gestion, sachant que les engagements du SYCTOM sont assez compliqués. Dans la mesure où on gère la diminution d'une activité, c'est très intéressant d'y aller vers une transformation du modèle économique qui était d'abord celui du brûlage d'ordures pour aller sur quelque chose qui diversifie. Cela me paraît très intéressant, la constatation et les efforts qui sont faits autour de l'ensemble de ces éléments-là, y compris de nos délégataires locaux. Je reviens tout de même sur la difficulté qu'on a déjà évoquée. Sur certains collectifs, nous avons des problèmes de gestion, notamment de ce qui n'est pas ordures ménagères et j'espère qu'on pourra, un jour, aller un peu plus loin dans le dialogue avec les opérateurs pour améliorer la récupération parce que c'est sans doute là qu'on a de la marge. Si on gérait un peu mieux les possibilités d'avoir du tri sélectif dans certains collectifs, on aurait des résultats encore meilleurs de manière globale.

M. Jean-Marie PLATET : Au niveau de la commission consultative des services publics, on a discuté de ces rapports. Or, on a noté la grande diminution des tonnages d'ordures, l'augmentation du tri. Les ordures sont bien triées. Ce phénomène,

si on prend le bilan financier, permet une augmentation entre la collecte et le traitement de 4,32, mais, dans ces 4,32, il y a 1,5 % d'augmentation de TVA. L'an prochain, on en aura 3 %. Au niveau des recettes, les recettes n'augmentent que de 3,83 au niveau global. Petit à petit, on est en train de perdre la marge bénéficiaire.

18 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QU'ALITE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES – ANNÉE 2012

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

 Le conseil municipal approuve le rapport 2012 sur la qualité et le prix du service de collecte des déchets ménagers et assimilés.

\* \*

### 19 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QU'ALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2012

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé nº 19 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT: Il existe deux aspects dans ce rapport: le travail de l'assainissement qui relève de notre activité principale et la fourniture de l'eau qui relève d'abord du SEDIF. En ce qui concerne le SEDIF, personnellement, je suis opposé au système qui est en place et qui me paraît être médiocre en termes de rapport qualité/prix. Je ne vais pas revenir là-dessus. Sur l'assainissement, peut-on avoir quelques informations sur le devenir et sur les réalisations récentes en termes d'investissement sur ce sujet ?

M. LE MAIRE: On ne va peut-être pas rentrer dans un détail des travaux. Je sais qu'on a engagé une réflexion pour que toute la ville soit sans augmentation, sans modification des taxes de 50 centimes, que toute la ville soit dans un assainissement effectué pour 2018 ou 2019, y compris Fanac. Je suis sorti d'une réunion il y a un an où c'était 2018. Si cela passe à 2020, il faut regarder. Je vais voir avec les services. J'ai souvenir de cela, y compris Fanac. Pour Fanac, il y aura évidemment une concertation avec l'ensemble des riverains parce que chacun cherche à minimiser ses frais. Il existe des terrains assez importants, c'est assez complexe et il faudra que tout le monde soit d'accord. Il faudra définir avec eux l'année où on le fera pour que tout le monde soit prêt.

19		RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QU'ALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2012				
Le Conseil M	Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :					
– Le conseil r	municip	pal approuve le rapport 2012 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement.				
pour	30	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mille Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT; M. André MAIZENER, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Marc VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement ») - M. Oliver AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, Sandra GRELLIER, Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)				
contre	2	M. Benoit WILLOT, M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement »)				
abstention						

\* \*

#### 20 REDEVANCE SPÉCIALE - COUT DE LA TONNE DES DÉCHETS COLLECTES 2013

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé nº 20 et demande s'il y a des questions.

Mme Sylvie MERCIER: C'est la raison pour laquelle j'ai voté contre. Pour l'année 2013, ce coût était de 212,36 euros et, là, on va passer à 223,93 euros; ce qui représente une augmentation de 5 %. Non seulement je n'ai pas voté les 1,71 % d'augmentation, mais je ne voterai pas l'augmentation de 5 %.

20		REDEVANCE SPÉCIALE – COUT DE LA TONNE DES DÉCHETS COLLECTES 2013				
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :  - Décide que le coût de la tonne de déchets non ménagers collectés, assimilables aux ordures ménagères, applicable au 1er janvier 2014, est fixé à 223,93 €.						
M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule of FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHER' M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER; Mme Liliane MOUGEO' DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Mar PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mile Isabel PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Mich LAMBERT:						
contre	7	M. André MAIZENER, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Marc VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement ») - M. Oliver AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, Sandra GRELLIER, Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)				
abstention	2	M. Benoit WILLOT, M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement »)				

\* \*

### 21 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE – PRINCIPE DE MENSUALISATION POUR LE RÈGLEMENT DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé nº 21 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT: Quelle est la différence entre le multi-accueil et le multi-accueil familial?

Mme Jeannine CHERY: Je ne sais pas du tout. On vous le dira.

21	MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS PETITE  ENFANCE – PRINCIPE DE MENSUALISATION POUR LE RÈGLEMENT DES PARTICIPATIONS  FAMILIALES				
	FAMILIALES				

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à la modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux :

Article 29 (MA Estienne d'Orves et MA ) et article 27 (Halte-Garderie Trampoline) Facturation et paiement premier paragraphe

La Ville de Joinville-le-Pont applique le principe de la mensualisation sur 12 mois pour le règlement des participations familiales. La tarification journalière est calculée sur la base du contrat d'accueil conclu avec les familles.

Le nombre de semaines retenu pour la mensualisation est égal au nombre de semaines d'accueil prévues de l'enfant, déduction faite des congés annuels et des jours de fermeture indiqués dans le présent règlement.

Les horaires réservés par la famille pour la durée du contrat d'accueil constituent un volume d'heures global. Celui-ci est divisé par le nombre de mois du contrat, ce qui correspond à une moyenne d'heures réservées par mois (la facturation est ainsi répartie de façon égale chaque mois, y compris en août et en décembre).

Formule de calcul : Px = NxSxTx

Μ

Px : montant de la facture mensuelle (mensualisation réalisée sur 12 mois)

N: nombre d'heures d'accueil hebdomadaire contractualisées

S : nombre de semaines d'accueil contractualisées (besoin de la famille moins les congés de la famille moins le nombre de jours de fermeture des crèches)

Tx : Taux horaire de participation qui correspond aux ressources du foyer fiscal multiplié par le taux d'effort (fixé par la CAF)

M : correspond à 12 mois, sauf arrivée en cours d'année, M est égal à 12 moins le nombre de mois écoulé depuis

septembre.

\* \*

### 22 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE – MODIFICATION DU TAUX D'EFFORT APPLIQUE AUX FAMILLES

Mme Jeannie CHERY donne lecture de l'exposé nº 22 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT: Si on compare les deux opérations, on voit que, dans la délibération précédente, Trampoline était classé en MAF et Estienne d'Orves en MA et, ce coup-ci, dans cette délibération, Trampoline est classé en HG et Estienne d'Orves couvre le MA et la MAF. C'est pour cela que j'aimerais bien comprendre de ce qu'il en est de ces classements et pourquoi on passe, suivent les délibérations, dans des cases différentes.

Mme Jeannie CHERY : J'ai noté, on vous dira cela.

### 22 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE – MODIFICATION DU TAUX D'EFFORT APPLIQUE AUX FAMILLES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ? émet un avis favorable à la modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux :

Article 26 (HG Trampoline) et Article 28 (MA Estienne d'Orves et MAF) Taux horaire de participation familiale

tableau à modifier :

Nombre enfants	Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif	Taux d'effort par heure facturée en accueil familial
1 enfant	0,06 %	0,05 %
2 enfants	0,05 %	0,04 %
3 enfants	0,04 %	0,03 %
4 enfants	0,03 %	0,03 %
5 enfants	0,03 %	0,03 %
6 enfants	0,03 %	0,02 %
7 enfants	0,03 %	0,02 %

\* \*

### 23 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE – MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FAMILLES

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé nº 23 et demande s'il y a des questions.

Mme Sylvie MERCIER: On a enfin la lumière. HG veut dire halte-garderie.

Mme Jeannine CHERY: MAF, c'est multi-accueil familial. HG, c'est halte-garderie.

M. Benoit WILLOT: Revenons sur le fait que les organismes qui délivrent des outils de type chèques services, etc., sont en train de travailler sur des cartes de paiement. On ne le cite pas ici. J'espère que c'est implicite malgré tout que le jour où ils passeront avec des outils de ce type-là, ce sera accepté. Je ne sais pas si on ne pourrait pas le citer malgré tout. Là, on parle des chèques, mais, dans peu de temps, ce ne seront plus des chèques. On s'adaptera.

Mme Jeannine CHERY: Je reviens à ce que vous me demandiez. Multi accueil familial, ce sont les assistantes maternelles et les mini crèches. La halte-garderie Trampoline est une garderie à temps partiel.

### MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE – MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FAMILLES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Émet un avis favorable à la modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux :

Article 27 (HG Trampoline) et Article 29 (MA Estienne d'Orves et MAF)

Facturation et paiement

dernier paragraphe

Le paiement des participations familiales s'effectue à terme échu. Les familles disposent de plusieurs modalités de paiement :

- paiement en espèces en Mairie (horaires et jours d'ouverture de la Mairie)
- paiement par chèque ou par titre CESU préfinancé (à déposer ou à envoyer en Mairie, service Périscolaire)
- paiement par carte bancaire, via un site sécurisé de télépaiement sur <u>www.joinville-le-pont.fr</u> ou à l'accueil de la Mairie aux jours et heures d'ouverture.

\* \*

### 24 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE – JOURNÉE DE FERMETURE SUPPLÉMENTAIRE

Mme Jeannine CHERY donne lecture de l'exposé nº 24 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT: Là, on modifie, certes, le fonctionnement des établissements, mais cela a-t-il un effet sur les conditions de travail des personnes ? Si c'est le cas, c'est autre chose.

Mme Jeannine CHERY: Le 24 décembre, nous avions très peu d'enfants.

M. Benoit WILLOT: Sur les enfants, je veux bien, mais ma question est sur le personnel. Le fait de changer ces horaires pour le public a-t-il un effet sur le personnel et quel effet? Il n'existe pas de modification de conditions de travail?

Mme Jeannine CHERY: Non.

M. Benoit WILLOT: Cela veut-il dire que le personnel a, à ce moment-là, une obligation de prendre des congés, par exemple?

Mme Jeannine CHERY: Oui.

M. Benoit WILLOT: Ce n'était pas le cas précédemment puisque c'était ouvert. Par définition, ils n'étaient pas tous en congés à ce moment-là. Il existe un changement d'une situation qui, jusqu'ici, leur permettait de prendre des congés en fonction des besoins du service vers une obligation de prendre des congés du fait de la fermeture du service. Est-ce bien ma compréhension? La question est de savoir si on modifie les conditions de travail auquel cas on est obligés de prendre les avis ad hoc. Je ne dis pas que je sois opposé à cela.

Mme Sylvie MERCIER : La question est de savoir si le CTP a été saisi de ce dossier.

Mme Jeannine CHERY: Ce n'est pas passé au CTP la dernière fois?

M. LE MAIRE: Non. Sur ces périodes de Noel et Jour de l'an, on a la tradition, maintenant, depuis plusieurs années, d'accorder quelques journées de repos gracieuses au personnel. On ne leur demande pas de rattrapage particulier. Je suis étonné qu'on ne l'ait pas passé en CTP.

### MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE – JOURNÉE DE FERMETURE SUPPLÉMENTAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à la modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux :

Article 13 (MA Estienne d'Orves et MAF)

Fermetures et regroupements

1er paragraphe

« ... Ils sont fermés les jours fériés, la veille de Noël, les fêtes... »

\* \*

#### 25 LA NUIT AMÉRICAINE AU PROFIT DU TÉLÉTHON

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé nº 25 et demande s'il y a des questions.

25	LA NUIT AMÉRICAINE AU PROFIT DU TÉLÉTHON				
Le Conseil Mu	Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :				
– Décide d'allouer la somme de 1 000 € à l'AFM-Téléthon.					

\* \*

### 26 10<sup>ème</sup> ÉDITION DU FESTIVAL DU COURT MÉTRAGE DE SAINT MAUR DES FOSSES - ATTRIBUTION DU PRIX DU SCÉNARIO

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé nº 26 et demande s'il y a des questions.

Intervenant \*\*02.20.00 : Envisagez-vous de programmer ces films ou le gagnant de la ville de Joinville dans notre salle ?

M. Pierre MARCHADIER: Oui. Comme, techniquement, maintenant, c'est possible en format DCP, au mois de janvier, on va le projeter. En plus, il s'agit d'un joli petit film d'animation qui collera bien avant les séances.

26	10 <sup>eme</sup> ÉDITION DU FESTIVAL DU COURT MÉTRAGE DE SAINT MAUR DES FOSSES -
20	ATTRIBUTION DU PRIX DU SCÉNARIO

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'allouer la somme de 1 000 € à l'association des anciens élèves de l'École Supérieure des Métiers Artistiques (ESMA).
- L'association des anciens élèves de l'École Supérieure des Métiers Artistiques (ESMA) en tant que mandataire, devra reverser un montant de 200 euros à Simon Bau, Clémentine Choplain, Marie Ecarlat, Benoit Huguet et Julien Soulage.

\* \*

### 27 AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE ET JOINVILLE-LE-PONT

- M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé nº 27 et demande s'il y a des questions.
- M. Benoit WILLOT: La commune de Champigny est évidemment d'accord?
- M. LE MAIRE: Oui, bien sûr. On est très amis avec le maire de Champigny. C'est mon meilleur ami autour, je pense. Sincèrement, je le remercie. D'abord, pour les Campinois proches de Joinville, c'est bien qu'il ait fait... Ce n'était pas gagné parce qu'en début de mandat, lorsqu'on l'avait interrogé sur l'assainissement, Monsieur ADENOT, à juste titre peut-

être, nous avait répondu qu'il préférait s'occuper des Boullereaux. Effectivement, les Boullereaux que je ne connais pas bien, mais dont on entend beaucoup parler, avaient peut-être besoin de plus d'attention que ce quartier de Champigny. J'apprécie qu'il ait pris en compte la demande des Campinois de Polangis et des Joinvillais de mettre ce sujet sur la table. Avec les grands travaux qui avaient été réalisés sur l'Avenue Gallieni, il existe une cohérence. Je voulais le remercier publiquement et j'espère que nous aurons l'occasion de travailler sur d'autres sujets qui concernent la fourchette et tout ce TVM qui va arriver.

### 27 AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE ET JOINVILLE-LE-PONT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Le conseil municipal autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage avec Champigny-sur-Marne pour les travaux d'assainissement 2013 situés en limite des deux communes.

\* \*

### 28 APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVES À LA PASSATION DU MARCHE D'ASSURANCES

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé nº 28 et demande s'il y a des questions.

### APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVES A LA PASSATION DU MARCHE D'ASSURANCES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché d'assurances à conclure entre le Centre communal d'action sociale et la Commune de Joinville-le-Pont.
- Précise que la Commune sera le coordonnateur du groupement de commandes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes au nom de la Commune.

\* \*

### 29 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION D'AIDE À DOMICILE (AJAD) POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé nº 29 et demande s'il y a des questions.

#### CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION D'AIDE À DOMICILE (AJAD) POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

29

– Approuve la convention, à intervenir avec l'Association Joinvillaise d'Aide à Domicile – AJAD – qui définit les conditions de mise à disposition d'un agent communal et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L 2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à signer la signer.

\* \*

### 30 ZAC DES HAUTS DE JOINVILLE – ILOT F – DÉPOT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA DIVISION DES PARCELLES S88 ET S102 – PRINCIPE DE DÉCLASSEMENT DU LOT 1 ISSU DE LA DIVISION

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé nº 30 et demande s'il y a des questions.

M. Yves TAMET: Sur le problème de la division, il n'y a pas de souci puisque je suppose qu'on ne va pas construire le gymnase dans la mairie. Vous expliquez que, s'agissant d'un parking public, il doit y avoir désaffectation, puis déclassement. Vous expliquez que le déclassement ne pourra intervenir qu'après la désaffectation et cela se termine par : « Je vous demande de bien vouloir voter le déclassement ». Quid de la désaffectation qui doit être antérieure au déclassement ? L'article 1 est la déclaration préalable de division. L'article 2 approuve le principe de déclassement. Or, on n'a pas approuvé la désaffectation. La preuve en est, c'est que, dans la délibération suivante, nous votons d'abord la désaffectation via le constat d'huissier, puis le déclassement. Il faut d'abord dire que ce n'est plus un parking public, puis le déclasser. Là, nous sommes en train de déclasser un terrain dont nous n'avons pas voté la désaffectation en tant que parking public.

Mme Chantal DURAND : Jean-Jacques, si tu es d'accord et après avoir contrôlé auprès de Monsieur DELPHINE, on ajoute, si l'assemblée est d'accord, un article similaire à celui de la délibération suivante sur la désaffectation. Il s'agit d'un oubli.

- M. Benoit WILLOT: Au-delà de cette question, j'ai tout de même aussi un autre problème sur la construction de ces lots. Nous savons, d'après ce qu'on a vu sur les pré-projets que nous avons eus en présentation, qu'un parking commun était créé sous ces deux bâtiments. Comment gérons-nous ce parking commun à deux terrains divisés en lots? C'est tout de même quelque chose que j'avoue ne pas voir du tout présenté dans cette opération.
- M. Patrice GENTRIC : Cela ne gêne pas. Le parking sous la mairie reste parking sous la mairie, il y aura un autre parking sous le gymnase et ces deux parkings seront liés.
- M. Benoit WILLOT: Ce n'est pas du tout ce qu'on nous a présenté. On nous a justement présenté la mise en commun d'un seul ensemble.
- M. Patrice GENTRIC : Oui, c'est cela, la mise en commun d'un seul ensemble. Le parking existant sous la mairie restera parking existant sous la mairie. Il fera partie d'un ensemble commun. On ne reconstruit pas sous la mairie. On construit juste à côté et on fait un seul parking de l'ensemble.

Mme Sylvie MERCIER: D'après ce que nous a dit Monsieur LEROY en commission, l'idée de cet article était de permettre à Eiffage d'avoir son lot. Là, il s'agissait non seulement d'un gymnase, d'un équipement collectif qui était, au démarrage, propriété de la commune, mais qui devient un local mixte dont Eiffage revendique le lot parce qu'il va y avoir des logements, des commerces et des parkings. Là, il y a désaffectation du bien public pour, ensuite, un déclassement pour une utilisation privée. C'est la raison pour laquelle j'ai voté contre. Là, on est dans un micmac où on désaffecte du public pour passer dans du privé pur et dur.

M. Patrice GENTRIC: Le parking sera aussi public.

Mme Sylvie MERCIER: Mais la gestion sera à Eiffage. Monsieur LEROY a été clair. Il s'agit d'une division de terrain avec, d'un côté, Eiffage et, de l'autre, la mairie. On peut très bien avoir des parkings publics en gestion privée. A priori, le lot est Eiffage et, nous, on est lot mairie.

Mme Chantal DURAND : Si j'ai bien compris, Benoit, la question qui te préoccupe est de savoir quelle sera la gestion, de savoir qui ou comment on va gérer.

- M. Benoit WILLOT: Il faut revenir sur quelques expériences. On a des expériences de parkings publics créés dans des équipements sur les ZAC des Canadiens et des Studios qui sont ensuite désaffectés. Il existe deux expériences dans ce domaine-là qui sont des expériences très claires, qui montrent qu'on crée des parkings publics dans des opérations de ZAC et qu'après, ces parkings publics, on les liquide en tant que parkings publics à chaque fois avec des bonnes raisons peut-être à cet endroit-là, mais il s'agit bien du sujet. Ici, on est en train de partir sur une opération dans laquelle on dit qu'on va avoir un parking public et, en fait, le risque que je vois, à partir de ces deux exemples très concrets, est que, dans peu de temps, on nous dise: « Non, finalement, il y a des gens qui n'ont pas de parking dans leur immeuble, on leur vend les parkings et on liquide le parking public ».
- M. Patrice GENTRIC : Ce n'est pas tout à fait la même chose. Je vais essayer d'apporter quelque chose. Dans les deux exemples dont tu parlais, il s'agit de lots isolés alors que, là, il s'agit d'un niveau entier.
- M. Benoit WILLOT: C'était le cas aux Canadiens.
- M. Patrice GENTRIC : Non, ce n'était pas des niveaux entiers, mais des parties. Je les ai visités. Là, ce n'est pas le cas du tout parce que le parking, de toute manière, sera intégré aux places de la ville.
- M. Benoit WILLOT: Aux Canadiens, c'était cela au début. On avait un niveau entier et on a tout liquidé petit à petit. Après, il n'y avait plus que des petits bouts. Ce sont bien des résultats qu'on veut.

Mme Chantal DURAND : Benoit, après consultation de mon collègue, dans le contrat prévu avec Eiffage, il est prévu que ce parking soit public.

M. Yves TAMET: Ma réflexion sur la forme rejoint le fond. Manifestement, vous ne prévoyez pas la désaffectation du parking public. Le lot 1 est le sol et aussi le sous-sol. Ce qu'on désaffecte est bien entendu le parking existant sur le sol, mais on vend la totalité du terrain et rien ne garantit que le parking en dessous sera réaffecté. Je ne parle pas de déclassement. Ce sera un terrain privé affecté au parking public. Là, on désaffecte le parking en surface puisqu'on construit dessus, mais rien n'est indiqué sur... Bien sûr que rien n'est indiqué puisque ce n'est pas l'objet de la délibération. Si on avait laissé faire ainsi, juridiquement, quelque chose n'aurait pas été. La désaffectation du parking public doit intervenir avant le déclassement. Le déclassement est l'opération du public au privé. Comme il s'agit d'un parking public, il doit d'abord être désaffecté pour qu'on puisse le déclasser. Je ne suis pas spécialiste, mais c'est ce que je comprends. Là, il y a quelque chose qui ne va pas.

Intervenant \*\*02.37.30 : Réponse inaudible.

M. Yves TAMET: Le principe du déclassement sert à permettre la vente du domaine public au privé. Imaginez que, dans trois mois, vous ayez une majorité municipale qui ne vote pas la désaffectation, vous aurez vendu le bien, les permis de construire seront déposés et vous n'aurez pas la désaffectation. Il y aura un souci. Comme il existe un parking public dessus, il existe une opération de désaffectation à faire.

Mme Sylvie MERCIER: Ne pourrait-on pas revoir cela au prochain conseil municipal? Là, a priori, dans la rédaction de votre délibération, ce n'est pas très clair. Cela ne pourrait-il pas faire l'objet d'un report et que ce soit revu par vos services?

Mme Chantal DURAND : Il y aura une autre délibération.

M. Marc VERSTRAETE: Comme ce n'est pas très clair, ne pourrait-on pas surseoir ce vote et le mettre à un autre prochain conseil municipal?

Mme Chantal DURAND: Non, parce qu'il faut qu'on permette à Eiffage de commencer à travailler rapidement et de déposer son permis. La ville a intérêt à ce que le permis soit déposé rapidement. Les habitants ont intérêt à cela. Mes chers collègues, nous n'allons pas changer la délibération et je propose cette délibération au vote.

Mme Sylvie MERCIER: Vous prenez bien acte aussi du fait qu'on puisse être ennuyé pour des questions juridiques.

Intervenant \*\*02.42.10 : Réponse inaudible.

Mme Chantal DURAND : Mes chers collègues, je vous propose de continuer ce conseil.

	ZAC DES HAUTS DE JOINVILLE – ILOT F – DÉPOT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA
30	DIVISION DES PARCELLES S88 ET S102 – PRINCIPE DE DECLASSEMENT
	DU LOT 1 ISSU DE LA DIVISION

En l'absence de M. LE MAIRE et de M. Alain BARUGEL, Sous la Présidence de Mme Chantal DURAND,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

- Autorise Monsieur Jean-Jacques GRESSIER à déposer une déclaration préalable en vue de la division de la propriété cadastrée S n°, 84, 88, 97, 98 et 102 en deux lots.
- Approuve le principe du déclassement des parcelles constituant le lot 1 tel que délimité par le plan de division annexé à la présente délibération
- Autorise la société Eiffage Aménagement domiciliée 11, Place de l'Europe BP 46 78 141 Vélizy-Villacoublay
   Cedex, à déposer sur le lot 1 une demande de permis de construire.
- Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération

		Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-
		Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme
		Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine
pour	21	MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal
		ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim

		BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT;				
contre	9	M. Benoit WILLOT, M. Yves TAMET, M. André MAIZENER, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Marc VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement ») - M. Oliver AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, Sandra GRELLIER, Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)				
abstention	-	-				
M. LE MAIRE et M. Alain BARUGEL, absent de la séance, ne prennent pas part au vote						

\* \*

### 31 ZAC DES HAUTS DE JOINVILLE – ILOT C – DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA DIVISION DE LA PARCELLE T27 – DÉCLASSEMENT DU LOT 1 ISSU DE LA DIVISION

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé nº 31 et demande s'il y a des questions.

- M. Benoit WILLOT: Quelle est la superficie du lot 2?
- M. Jean-Jacques GRESSIER: Il s'agit de 3.000 m², moins le lot 1.
- M. Benoit WILLOT: On revient sur l'engagement de la ZAC qui était tout de même un espace vert de 3.000 m².
- M. Jean-Jacques GRESSIER: Le complément se fera le long du bâtiment et on arrivera aux 3.000 m².
- M. Benoit WILLOT: Le long de quel bâtiment?
- M. Jean-Jacques GRESSIER: À l'arrière du bâtiment B.
- M. Benoit WILLOT: Pourrait-on avoir les plans qui justifient cela? Il s'agissait tout de même d'un des éléments majeurs de la décision d'attribution. Là, si je comprends bien, on déclasse le service public communal et on autorise une construction sur cette parcelle et on entend qu'il y aura probablement, sur un autre site, une extension.
- M. Jean-Jacques GRESSIER: Dans la prolongation.
- M. Benoit WILLOT: Sauf que, pour l'instant, ce n'est pas sur un engagement. Il s'agit de la préservation d'un des rares éléments dont on ait encore la maîtrise dans cette ZAC puisqu'on nous a dit: « 3.000 m², c'est notre terrain ». C'est juste ce qu'on pouvait faire là. Là, on le diminue face à quelque chose qui ne nous est pas présenté sur un plan.
- M. Jean-Jacques GRESSIER: Le plan existe.
- M. Benoit WILLOT: Oui, mais on ne l'a pas. C'est pour cela que je serai opposé à cette décision. Là, on voit bien qu'on grignote petit à petit et qu'on nous promet autre chose ailleurs, sauf qu'on n'a aucun engagement par rapport à cela sur le respect de cet élément qui était tout de même un des éléments d'engagement de la ZAC. Je serai opposé à cet aspect-là qui me paraît être un gros danger dans cette opération.

Mme Sylvie MERCIER: Je vais expliquer mon vote puisque j'ai voté contre pour deux raisons: d'abord pour le fait qu'on empiétait sur les fameux 3.000 m² et le plan. Même en construction d'un bon père de famille, il existe une espèce de petit carré qui est dans la zone des 3.000 m² et je me suis demandé pourquoi, même en termes de constructeur, tu as un petit carré dans une zone publique.

M. Jean-Jacques GRESSIER: Depuis le début, il existe dans le plan général de la ZAC. Il s'agit du bout d'un immeuble qui est prévu depuis le début.

Mme Sylvie MERCIER : Oui, mais qui rentre dans le parc public.

- M. Yves TAMET: Cet immeuble qui crée tout de même X appartements était-il prévu dans les plans initiaux? J'ai l'impression qu'il s'agit tout de même d'une nouvelle construction.
- M. Jean-Jacques GRESSIER : Non, c'était prévu depuis le début.
- M. Yves TAMET: Je voudrais juste un éclaircissement sur un point de vue juridique. L'utilité du constat d'huissier était la désaffectation. Dans la réglementation, existe-t-il une condition de délai? Là, l'huissier insiste sur 2006. Est-ce superfétatoire? Le constat d'huissier tel qu'il est là n'a-t-il aucune valeur? Un huissier ne peut constater que ce qu'il voit. Il n'a certainement pas vu, en novembre 2013, que le terrain est désaffecté depuis 2006, tout simplement parce qu'il n'est pas venu tous les jours depuis 2006. Existe-t-il un texte disant que cela doit avoir une durée minimum d'un an, de deux ans?

M. Patrice GENTRIC: Un arrêté de péril a été pris en 2006.

M. Yves TAMET: C'est pour cela que je dis que c'est superflu. Un huissier ne fait jamais les choses pour rien. S'il dit « depuis 2006 », c'est qu'il existe une raison. Il peut aussi dire: « Je constate qu'il s'agit d'un terrain vague, que de l'herbe pousse et qu'il ne s'agit plus d'un plateau d'évolution sportif et que c'est manifestement désaffecté à ce à quoi il est prévu au départ ». Un huissier prend des photos, il dit: « Tel jour, telle heure, j'ai vu cela ». Il s'agit d'un constat. Sinon, il aurait fallu joindre l'arrêté de péril. C'est pour ma culture personnelle. C'est pour savoir s'il existe un texte dans le Code administratif qui dit qu'il y a besoin d'une période pour dire qu'il y a de désaffectation.

Mme Chantal DURAND: Je ne sais pas.

M. Yves TAMET: La remarque de Sylvie MERCIER sur l'espèce de dent qui dépasse est plus pertinente que la mienne.

	ZAC DES HAUTS DE JOINVILLE – ILOT C – DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA
31	DIVISION DE LA PARCELLE T27 –
	DÉCLASSEMENT DU LOT 1 ISSU DE LA DIVISION

En l'absence de M. LE MAIRE et de M. Alain BARUGEL,

Sous la Présidence de Mme Chantal DURAND,

Après en avoir délibéré, par :

- Autorise Monsieur Jean-Jacques GRESSIER à déposer une déclaration préalable en vue de la division de la propriété cadastrée S n°, 84, 88, 97, 98 et 102 en deux lots.
- Approuve le principe du déclassement des parcelles constituant le lot 1 tel que délimité par le plan de division annexé à la présente délibération
- Autorise la société Eiffage Aménagement domiciliée 11, Place de l'Europe BP 46 78 141 Vélizy-Villacoublay Cedex, à déposer sur le lot 1 une demande de permis de construire.
- Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération

pour	21	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mile Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT;	
contre	9	M. Benoit WILLOT, M. Yves TAMET, M. André MAIZENER, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Marc VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement ») - M. Oliver AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, Sandra GRELLIER, Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)	
abstention	-	-	
M. I. F. MAIRE et M. Alain RARI IGEL, absent de la séance, ne prennent pas part au vote			

\* \*

#### 32 RECENSEMENT DE LA POPULATION – RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé nº 32 et demande s'il y a des questions.

32	RECENSEMENT DE LA POPULATION – RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS
----	---

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que la rémunération des agents recenseurs sera la suivante :

	Séance de formation	Tournée de reconnaissance	Bulletins de logement	Bulletins individuels	Régularité et exhaustivité de la collecte
Montants bruts	25 €	25 €	1.25 €	1.90 €	0 à 110 €

\* \*

#### 33 CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE COMMUN AVEC LE CCAS

- M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé nº 33 et demande s'il y a des questions.
- M. Jean-Marie PLATET : Le CTP a également émis un avis favorable.
- M. LE MAIRE: Pourquoi n'est-ce pas dessus? C'est la question que je me pose encore à cette heure-ci. Il faut voir s'il faut le rajouter.

33	CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE COMMUN AVEC LE CCAS
Le Conseil Mu	unicipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
– Décide la cr	éation d'un Comité technique commun pour les agents de la commune et du C.C.A.S.

\* \*

### 34 RECONDUCTION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS À CERTAINES FORMATIONS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé nº 34 et demande s'il y a des questions.

34	RECONDUCTION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS À CERTAINES FORMATIONS	
Le Conseil Mu	ınicipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :	
Autorise Mo	nsieur le Maire à signer une convention-cadre pluriannuelle pour les années 2014, 2015 et 2016.	

\* \*

#### 35 ASSURANCE STATUTAIRE DES PERSONNELS – RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

- M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé nº 35 et demande s'il y a des questions.
- M. LE MAIRE: Là, c'est nous qui supportons ce risque. Je n'étais pas au dernier CTP.
- M. Benoit WILLOT : C'est bien CNP Assurances parce qu'à un endroit, on écrit CP Assurances et j'avais peur que ce ne soit pas la même chose ?
- M. LE MAIRE : Article 2 : « Conclu par le CIG auprès de CNP Assurances ». Il existe peut-être une petite faute.
- M. Benoit WILLOT: C'est bien la CNP Assurances qui continue sur ce contrat.
- M. Patrice GENTRIC: C'est la ville qui assure un de ces risques par une mutualisation avec plusieurs autres communes.

#### 35 ASSURANCE STATUTAIRE DES PERSONNELS – RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'adhésion, à intervenir avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région lle de France (C.I.G.) relative à l'assurance statutaire des personnels titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL.
- Précise qu'aux termes de cette convention, la commune adhère au contrat d'assurance des risques statutaires conclu par le C.I.G. auprès de CNP Assurances.
- Précise que la cotisation annuelle est fixée à :
  - 0.22 % de la masse salariale pour le risque décès,
  - 0.89 % de la masse salariale pour le risque accident de travail-maladie professionnelle.
- Précise que la présente convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2014.

\* \*

#### **36 TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé nº 36 et demande s'il y a des guestions.

36 TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Modifie le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOIS	MODIFICATIONS			
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CRÉATION	TOTAL DES EMPLOIS
Attaché principal	2		1	3
Adjoint administratif de 1ère classe	27	3		24
Adjoint administratif de 2ème classe	36.3	3		33.3
Ingénieur	3	1		2
Technicien principal 2 <sup>e</sup> classe	8	1		7
Agent de maîtrise	14	1		13
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	5	1		4
Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	101	6		95
Educateur de jeunes enfants	2	2		0
Auxiliaire de puériculture principale de 2 <sup>e</sup> classe	3	1		2
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1		0
Animateur	2	1		1
Apprenti	3	1		2

\* \*

#### **QUESTIONS DIVERSES**

M. LE MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés les questions diverses : une question diverse pour le groupe « Pour Joinville ensemble et unis », ainsi que trois questions du groupe « Joinville en mouvement ».

M. AUBRY, voulez-vous poser votre question?

Question	
Du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »	Les Joinvillais ont découvert une signalisation autorisant les cyclistes à emprunter des voies à contresens. Cette disposition peut se révéler dangereuse, pourquoi avoir pris une telle décision, de surcroît sans concertation ?
Réponse de M. LE MAIRE	Je demande à la nombreuse assemblée de ne pas répondre à ma place. Monsieur AUBRY, c'est vrai que je reste toujours un petit peu sans voix devant votre question qui fait tout de même preuve d'une méconnaissance totale de l'évolution réglementaire dans notre pays, en particulier celle du Code de la route. Je vais donc commencer par vous rappeler que le décret du 30 juillet 2008 introduit dans le Code de la route la généralisation des doubles sens cyclables dans les zones 30 et les zones de rencontre. Ceci signifie que, depuis juillet 2010, les vélos sont autorisés à circuler à double sens dans les rues à sens unique pour les voitures si celles-ci sont situées dans une zone 30 ou une zone de rencontre. Cette disposition du Code de la route a été prise de façon tout à fait raisonnée après de nombreuses études de terrain et en suivant l'avis des associations de cyclistes auxquelles on ne peut guère reprocher de faire fi de la sécurité des usagers qu'elle représente. Vous connaissiez ma position, je l'avais déjà exprimé. Ces études, malgré tout, prouvent, en effet, que l'on dénombre moins d'accidents de vélos dans une rue à sens unique empruntée à contresens que dans une rue empruntée dans le sens de la circulation. Les accidents les plus fréquents et ceux dont les conséquences sont les plus graves sont en effet des accidents de portières qui ne concernent que les vélos circulant dans le sens de la circulation générale. Quant aux chocs frontaux que l'on peut redouter au premier abord, leur probabilité, apparemment, s'avère excessivement faible, même si j'exprime toujours des doutes. À Joinville, pour permettre aux voiries communales transformées en zones 30 à l'été 2013 de se mettre en conformité avec le Code de la route, j'ai demandé aux services de mettre en place, dès la rentrée de septembre, la signalétique horizontale et verticale permettant aux usagers de prendre connaissance de la mise en place des doubles sens cyclables. Cette signalétique est désormais implantée et le magazine municipal a alerté les Joinvil
Question Du groupe « Joinville en mouvement »	Vanne secteur Le Conseil général a terminé une étude d'impact demandée par l'État sur la réhabilitation de la vanne secteur de Joinville et aurait inscrit cette réhabilitation dans son Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Pouvez-vous nous informer de l'état du dossier de cet équipement anti-inondation dont la réflexion est à l'étude depuis 2001 ?
Réponse de M. LE MAIRE	Sur un enjeu aussi important, un rappel du contexte réglementaire, ce soir, s'impose. La commission européenne a adopté, en 2007, la directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation dite directive inondation. Cette directive a été transposée dans le droit français par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010. Elle introduit une nouvelle obligation qui s'applique sur tout le territoire qui est, concrètement, de réduire les conséquences négatives de tous les types d'inondations pour les enjeux de santé humaine, d'environnement, de patrimoine culturel et d'activités économiques. En 2011, le ministère de l'Écologie a rénové sa démarche de programmes d'action de prévention des inondations (PAPI). Ce programme fait dorénavant l'objet d'un processus de labellisation partenariale qui veille notamment à ce que la démarche PAPI soit intégrée dans les politiques de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire à l'échelle des bassins, qu'elle fasse l'objet d'une gouvernance locale renforcée, que la pertinence des mesures soit économiquement évaluée (analyse coût/bénéfice). L'établissement public territorial, le bassin Seine Grand Lac, a engagé avec ces quatre départements membres l'élaboration d'un dossier de candidature PAPI pour la période 2014-2019. Le PAPI est porté par cet établissement qui assurera l'animation et la

	coordination de ce programme. Il est désormais l'interlocuteur privilégié des services de l'État, des maîtres d'ouvrage, des actions et de ses partenaires. Comme le cadre de ce PAPI, la vanne secteur constitue une action importante de l'axe 6 relatif aux ouvrages de ralentissement des écoulements. En décembre 2013, le PAPI fera l'objet d'une labellisation de la commission mixte inondation, instance réunissant experts, élus locaux, représentants de l'État et de la société civile. Cette labellisation du PAPI permettra, je l'espère, de finaliser le financement de la remise en fonctionnement de la vanne secteur. Je vous rappelle tout de même que, depuis 2008, notamment au cours de mon mandat de député, j'ai aussi relancé inlassablement les instances politiques ou administratives décisionnaires pour finaliser le projet de réhabilitation de l'ouvrage hydraulique. En ce début d'hiver où l'on reparle d'une crue centennale, cette réhabilitation me paraît plus que jamais indispensable pour éloigner définitivement tous risques d'inondations sur l'ensemble des communes qui pourraient être affectées par un débordement de la Marne. J'ai récemment sollicité, il y a quelques semaines, le nouveau préfet du Val-de-Marne dans mon bureau, Monsieur Thierry LELEU, afin qu'il reprenne tout de même d'urgence la finalisation du fameux tour de table entamé dont se sont retirés la région lle de France, la ville de Champigny-sur-Marne et pour lequel, à l'époque, il ne restait que 10 % d'un financement à trouver. Nous étions, à l'époque, sur un financement de 2,5 millions d'euros ; ce qui paraît ubuesque par rapport aux conséquences.
Question Du groupe « Joinville en Mouvement »	Conseil municipal des enfants et des jeunes Le Conseil municipal des enfants et des jeunes a été mis en place par une décision unanime des conseillers municipaux de Joinville en 1999. Il était d'usage que tous les élus soient invités à participer à ses séances et soient informés des résultats des travaux des jeunes. Or, nous n'avons plus aucune information sur cette instance depuis de nombreux mois. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ?
Réponse de M. LE MAIRE	Le Conseil municipal des enfants et des jeunes poursuit son travail remarquable d'éducation à la citoyenneté. Cependant, année après année, la motivation du corps enseignant de nos écoles et collèges à être les partenaires de la ville sur cette thématique de la citoyenneté s'affaiblit, tant en ce qui concerne l'organisation des élections que par la communication sur le travail des jeunes élus au sein de leur établissement. C'est ainsi que, cette année, sur la question que vous me posez, deux écoles élémentaires sur quatre et deux collèges n'ont pas souhaité organiser d'élections en temps scolaire. Par ailleurs, faute d'un nombre de candidats insuffisant dans les collèges, tous les candidats ont été admis au CMEJ. L'engagement des jeunes conseillers se fait donc désormais tant sur la base du volontariat que sur celle de l'élection. En conséquence, le travail en commission s'intègre à part entière dans le fonctionnement du service jeunesse qui vient d'ailleurs de se doter d'un pôle éducation à la citoyenneté. Ce pôle est conçu pour mener à bien de façon transversale les actions du CMEJ et les autres actions du service, qu'elles soient intergénérationnelles, en direction des familles ou autres. Quant aux séances plénières, elles deviennent également moins formelles. Ce sont des temps d'échanges et des débats entre jeunes ; ce qui explique pourquoi les élus de la majorité comme de l'opposition n'y sont pas forcément conviés ou toujours conviés. Par contre, les événements qui clôturent le travail des commissions sont ouverts à tous. Pour parfaire votre information, un nouveau conseil de 33 jeunes vient d'être désigné les 19 et 21 novembre dernier. Les jeunes conseillers vont se répartir dans trois commissions (Joinville Accessible, Loisirs, Vie locale et droit de l'enfant), auxquelles s'ajoutera une commission transversale sur le devoir de mémoire. Nous interrogerons donc les nouveaux jeunes conseillers pour savoir comment ils entendent mener les séances plénières au cours de ce mandat, à savoir s'ils souhaitent rev
Question Du groupe « Joinville en Mouvement »	Jumelages de Joinville-le-Pont Étant entendu que depuis le début de la mandature, les élus d'opposition ont été écartés de toutes les cérémonies liées aux échanges internationaux, pouvez-vous nous faire savoir où en sont les jumelages avec les trois communes de Batalha (Portugal), Runnymede (Angleterre) et Bergisch-Gladbach (Allemagne) ? Qu'en est-il du partenariat avec Joinville (État de Santa- Catarina, Brésil) ?
Réponse de LE MAIRE	Je m'étonne un peu de la remarque sur le fait que les élus de l'opposition soient écartés des manifestations et cérémonies liées au jumelage. Il me semble, au contraire, que, comme tous les Joinvillais, vous étiez invités au vernissage de Joinville Expose le 14 septembre dernier dont les invités d'honneur étaient des artistes de notre ville jumelle Bergisch-Gladbach. Il me semble toujours que, comme tous les Joinvillais, vous étiez invités au dernier concert de jumelage qui a eu lieu à Joinville en novembre 2011 en présence des délégations des musiciens et d'élus de Runnymede, de Bergisch et de Bathala. Il me semble encore que vous avez assisté aussi au concert marquant l'anniversaire des 50 ans de notre jumelage qui a eu lieu dans notre salle des fêtes en 2010. Par contre, en effet, comme nous sommes des élus responsables des deniers de nos concitoyens, nous réduisons nos délégations à deux élus lorsque nous devons nous rendre aux invitations de nos villes jumelles. Ces derniers,

représentant le maire, sont nécessairement de la majorité municipale et il s'agit généralement de l'adjoint au maire en charge de la culture et de la première adjointe. Pour vous rassurer complètement sur l'intensité des liens qui lient Joinville avec les villes sœurs, je vais brosser un point rapide des échanges déjà mis en œuvre ou en cours de réalisation qui ont pris de l'ampleur depuis 2008 et qui associent désormais pleinement les jeunes. Je vous conseille par ailleurs de ne pas hésiter à demander au maire adjoint chargé de la culture et des relations internationales de faire un point sur ces échanges ou sur tout autre point sur lequel vous souhaiteriez obtenir des informations lors des réunions de la commission municipale de la culture. Cela vous donnera peut-être l'envie d'y participer, je l'espère, un petit peu plus souvent. Les échanges avec Bergisch-Gladbach en Allemagne sont très actifs en ce qui concerne les jeunes. Le collège Charcot poursuit, année après année, ces échanges avec un collège de Bergisch-Gladbach. Il sera suivi par le collège Jules Ferry qui est également en train de mettre en place un échange scolaire à un terme plus éloigné et aussi par le lycée Robert Schumann qui a commencé à organiser les premiers contacts. Des échanges sont également organisés entre les artistes de nos deux villes, qu'ils soient musiciens de nos écoles de musique respectives ou artistes plasticiens dans le cadre des échanges pilotés par notre dynamique association joinvillaise Atelier 55. Ces échanges avec Bergisch-Gladbach vont bientôt prendre aussi une nouvelle dimension sympathique puisque nous allons accueillir, à l'été 2014, une association allemande d'amis des jardins curieuse de découvrir l'art du jardinage et la biodiversité dans notre ville. Les échanges avec Runnymede en Grande-Bretagne, par contre, risquent de connaître un certain ralentissement, car nous venons d'apprendre la dissolution du comité de jumelage de notre ville jumelle. Toutefois, le concert de jumelage qui a eu lieu premier week-end de novembre 2013 à Runnymede s'est fort bien déroulé et date a été prise avec le Rowing Club de Runnymede qui souhaite développer des échanges sportifs avec l'AMJ. Nos échanges avec Batalha au Portugal sont également très vivants grâce aux liens tissés avec l'association des Batalhiens du Val-de-Marne. C'est ainsi que nous avons accueilli nos amis élus de Batalha lors de la dernière édition de Joinville Arts Expo au printemps 2013. Le maire de Batalha ayant changé récemment, nous allons entrer en contact avec son successeur pour promouvoir notamment le projet du lycée Robert Schumann de développer les échanges scolaires initiés avec les élus de Batalha loirs du dernier JAE. Enfin, en ce qui concerne le partenariat que nous avons avec la ville de Joinville au Brésil, sachez que nous avons reçu cet été une équipe de tournage brésilienne que nous avons introduite auprès d'établissements scolaires que nous avons reçus en mairie, que nous avons introduite auprès d'établissements scolaires de Joinville pour des besoins de la réalisation souhaitée de leur part d'un clip vidéo. Dès que celui-ci sera monté et que nous en aurons connaissance, nous verrons comment organiser la diffusion sur notre ville. Enfin, nous avons mis en contact le lycée Robert Schumann avec les élus de notre homonyme brésilien afin de voir comment profiter de la Coupe du Monde de football pour développer des liens entre établissements scolaires. Vous pouvez donc le constater et vous en réjouir, je l'espère, avec nous, nos échanges internationaux sont vivants, riches et variés, en pleine expansion, surtout auprès des jeunes. Je rajouterais un petit mot qui n'a pas été mis. Nous sommes aussi dans une obligation de maîtrise de nos finances concernant les jumelages ; ce qui est bien normal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de Joinville-le-Pont

**Mme Chantal ALLAIN** 

**Olivier DOSNE** 

	Code Général des Collectivités Territoria	1
Mme DURAND	Mme PETIT	M. WILLOT
M. GENTRIC	Mme MIRAULT	M.MAIZENER Empêché de signer, car absent lors de la séance
Mme de FABREGUES	Mme CREUSOT	M. VERSTRAETE
M. GRESSIER	M. BAHMAD	Mme ASTEGIANI-MERRAIN Empêchée de signer, car absent lors de la séance
M. DESTOUCHES	Mme SELLAM	M. TAMET
Mme CHERY	M. PLATET	M. AUBRY
M. POSEZ Empêché de signer, car absent lors de la séance	Mile PERCHE	Mme MERCIER
Mme TOLLARD	M. BARUGEL	M. OUDJEBOUR Empêché de signer, car absent lors de la séance
M. MARCHADIER	Mme MOUGEOT-DAMIDOT Empêchée de signer, car absente lors de la séance	Mme GRELLIER
M. SELLAM	M. KADDANI	M. OUTTIER
Mme ALLAIN	M. LAMBERT	